



L'AGENCE DE PRESSE SPÉCIALISÉE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE
RELATIONS AVEC LA PRESSE • RÉDACTIONNEL

CONFERENCE DE PRESSE

MEDIATISATION DU R.N.D.H.

HOTEL MERIDIEN PRESIDENT

LE 26.07.2002



L'AGENCE DE PRESSE SPÉCIALISÉE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE
RELATIONS AVEC LA PRESSE • REDACTIONNEL

LISTE DES ARTICLES PARUS DANS LA PRESSE

- le 23.07.2002	Les défis à relever pour le PNUD	Wal Fadjri
- le 23.07.2002	Le PNUD publie son rapport 2001	Le Matin
- le 23.07.2002	Le Sénégal classé 145 ^e sur 162 pays	Le Populaire
- le 23.07.2002	Le Sénégal classé 145 ^e sur 162 pays	Sud Quo
- le 24.07.2002	Le PNUD invite le Sénégal à redoubler d'efforts	l'Info 7
- le 24.07.2002	Le Sénégal devance 19 pays sur 173	Wal Fadjri
- le 24.07.2002	Les remontrances et leçons du PNUD	Le Soleil
- le 25.07.2002	La mauvaise gouvernance au menu	Le Journal de l'Eco.
- le 26.07.2002	Des efforts restent à faire	Nouvel Horizon
- le 26.07.2002	Cérémonie officielle de lancement du rapport du PNUD aujourd'hui	L'Info 7
- le 26.07.2002	La pauvreté a doublé au Sénégal en 10 ans	L'Info 7
- le 26.07.2002	Justice, corruption et développement humain	Wal Fadjri
- le 26.07.2002	En attendant le Président de la République	Wal Fadjri

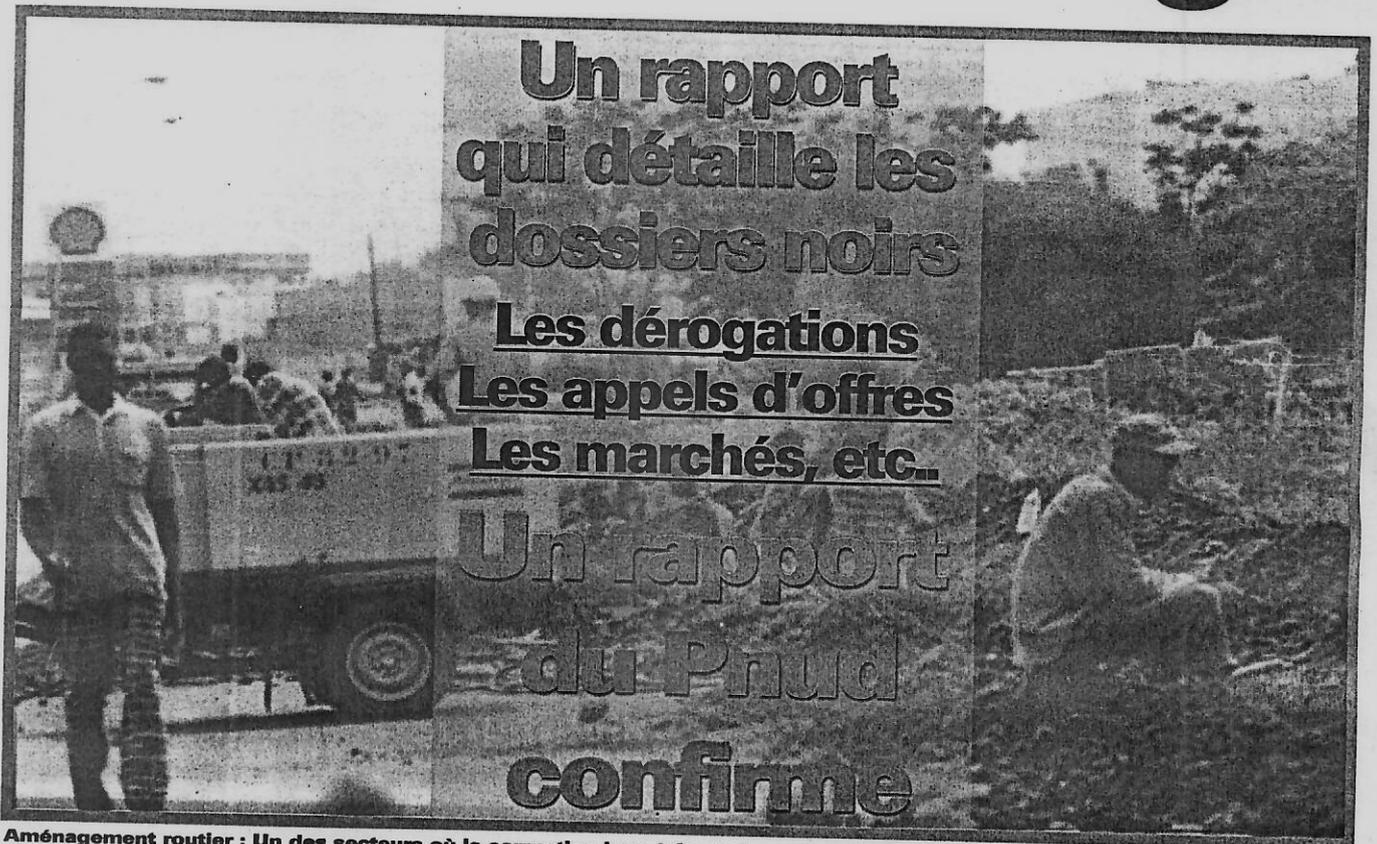


L'AGENCE DE PRESSE SPÉCIALISÉE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE
RELATIONS AVEC LA PRESSE • REDACTIONNEL

- le 26.07.2002	Les 3/5 ^e de la population au-dessous du seuil de pauvreté	Le Soleil
- le 26.07.2002	Justice et corruption au Sénégal Le phénomène gagne de l'ampleur	Sud Quo
- le 26.07.2002	Les propositions des experts du PNUD	Le Matin
- le 27.07.2002	Le RNDH « Un document dangereux » à censurer ?	Wal Fadjri
- le 27.07.2002	L'incompréhensible logique de Me Wade	Wal Fadjri
- le 27.07.2002	Wade tourne en dérision les experts	Le Matin
- le 27.07.2002	Les racines du mal sont socialistes	Le Soleil
- le 27.07.2002	Me Wade ne veut pas entendre parler de la responsabilité de son régime	L'Info 7
- le 27.07.2002	« Votre rapport ne concerne pas mon gouvernement »	Sud Quo
- le 27.07.2002	Wade charge les experts du PNUD	Le Populaire
- le 01.08.2002	Rapport du PNUD Le Président Wade s'en lave les mains	Le Journal de l'Eco.
- le 01.08.2002	Le PNUD n'a pas de leçons à donner	Le Journal de l'Eco.
- le 02.08.2002	Le Sénégal qui ne gagne pas	Nouvel Horizon

CORRUPTION APRES TRANSPARENCY

L'Union européenne épingle le Sénégal



Aménagement routier : Un des secteurs où la corruption joue à fond et que les observateurs épinglent constamment.

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Sedan se met aux
couleurs du Sénégal

PAGE 12

Il y a quelques semaines, le Forum civil subissait les foudres du président de la République, suite à la publication d'un rapport sur la corruption au Sénégal réalisé pour le compte de Transparency International, dont cette Ong est l'antenne au Sénégal. Seulement, les faits contre lesquels Abdoulaye Wade s'emportait avec violence semblent constants et les accusations récurrentes. Le Sénégal n'est pas près de sortir de la liste des pays où la corruption fait florès. Un rapport de l'Union européenne et de la Direction du développement et de la coopération suisse vient confirmer. Et comme en écho, le Pnud épingle les mêmes faits. Et cela va de la période de l'ancien régime à l'actuel. Le Forum civil avait bon dos, mais...

PAGE 4



UN MOIS DE FOLIE A SENTEL GSM !
UNE SUPER PROMO AVEC DES PRIX FOUS ET IMBATTABLES :
Votre Kit Soleil c'est 1 Abonnement Hello Classic + 10 000 F de crédit d'appel
et 1 mois gratuit de Messagerie Ecrite, le tout à 18 000 F seulement
Vite !... Le Kit Soleil c'est maintenant.

SENTEL, Le réseau GSM de référence !



BONNE GOUVERNANCE

Les défis à relever pour le Pnud

Le Programme des Nations-unies pour le développement (Pnud) a rendu public son Rapport national sur le développement humain au Sénégal en 2001. Et c'est pour montrer au plan institutionnel les dysfonctionnements qui gangrènent la bonne marche des institutions. Sur le chemin de la bonne gouvernance, l'Etat doit encore relever de nombreux défis.

Comment relever le défi de la bonne gouvernance, gage du développement ? Une réponse par le Programme des Nations-unies pour le développement (Pnud) dans son Rapport national sur le développement humain au Sénégal 2001. C'est par des recommandations qui sonnent tel un plaidoyer. Ils sont nombreux ces Sénégalais qui, après lecture du document, vont sans doute applaudir à tout rompre. Leurs préoccupations ayant été prises en charge au point d'en faire des sans-voix qui, enfin, trouvent la parole. Car, pour le Pnud, «favoriser une meilleure gouvernance (nécessite) des actions multiformes concernant la justice, la fonction publique, la décentralisation, la participation populaire, l'information et la communication».



Le bulding administratif : la fonction publique doit être modernisée pour permettre l'instauration d'une bonne éthique de gestion qui rompt avec les pratiques malsaines.

La notion de bonne gouvernance renvoie a priori à la lutte contre la corruption. Alors le Pnud considère-t-il : «Une intensification de la lutte contre ce phénomène, qui constitue un défi à la bonne gouvernance et gangrène la société sénégalaise, doit être accompagnée de la recherche d'une plus grande efficacité du service public. (...) Le service public doit être orienté vers la satisfaction des besoins des usagers et la recherche d'une plus grande qualité. La Fonction publique doit être réformée dans le sens d'une plus grande professionnalisation et d'un plus grande efficacité. Des principes de motivation doivent être appliqués sur la base du mérite.»

Pourquoi réformer la Fonction publique sénégalaise ? Le rapport du Pnud souligne un certain nombre de contraintes qui ne militent point pour une professionnalisation, voir une efficacité de l'administration. Selon le document, «la multitude de programmes et projets de réforme de la Fonction publique n'a pas produit le renforcement attendu. (...) Les coupes faites sur les budgets de fonctionnement, le gel des recrutements et la relative stagnation des salaires ne pouvaient être contrebalancés par des projets». En outre, le Pnud relève «une politisation accrue des fonctionnaires, une rigidité de l'administration en matière de gestion de plans

de carrière». Il est pour que le niveau de rémunération des fonctionnaires soit revu et que ces derniers soient motivés. Non sans prôner, entre autres, une évaluation de leurs performances, la transparence dans leurs recrutements et leur promotion au mérite. Comme moins d'opacité dans la gestion de l'information.

Par ailleurs, le modèle est partout vanté que le Pnud considère : «La réussite de la décentralisation impose l'octroi de moyens financiers conséquents aux collectivités locales ou un nouveau découpage permettant de constituer des entités viables financièrement. Elle exige parallèlement la dynamisation des organes d'appui à la décentralisation et l'amélioration des rapports entre les autorités décentralisées et les autorités déconcentrées.»

Pour le Rapport national sur le développement humain au Sénégal 2001, la décentralisation est à repenser. Comme «il est nécessaire d'assurer une véritable indépendance de la justice et de faciliter son accès aux populations les plus défavorisées». Et l'on recommande de meilleures conditions de vie et de travail pour le personnel judiciaire qui est aussi à accroître. La justice étant à rapprocher du justiciable et le pouvoir judiciaire, à l'instar des deux autres pouvoirs (Exécutif et Législatif) doté

d'un budget autonome.

La bonne gouvernance, c'est une justice indépendante vis-à-vis de tout autre pouvoir. Une justice accessible. Or, fait remarque le Pnud, «on dénombre environ un magistrat pour vingt-cinq mille habitants à Dakar et un pour soixante-quinze mille habitants au moins dans les autres régions alors que la moyenne dans les pays occidentaux est d'un juge pour mille habitants. (...) L'action en justice engendre pour les justiciables des frais élevés en raison du recours aux auxiliaires de justice (huissiers, avocats, notaires) et du nombre importants d'actes de procédures prescrits (...)». A titre d'exemple, le coût des exploits d'huissier (assignation, citation, etc.) varie de 15 000 à 30 000 F. Le coût des expertises varie entre 100 000 et plusieurs millions de F Cfa. Les honoraires d'avocats varient entre 100 000 et 1 000 000, voire plus...». L'indépendance de la justice est aussi tempérée par des dispositions légales comme l'article 139 du Code pénal. Une disposition qui «enlève, dans certains cas, tout pouvoir d'appréciation au juge d'instruction. Celui-ci est tenu de suivre les réquisitions du parquet lui enjoignant de délivrer un mandat de dépôt contre toute personne inculpée...». Le principe de l'immovibilité qui est aussi une garantie de l'indé-

pendance du magistrat du siège est souvent remis en cause par la règle de l'affectation pour nécessité de service qui laisse le juge non titularisé à son poste à la merci d'une affectation.

Sans une opinion publique avertie, la bonne gouvernance ne devrait pouvoir prospérer. En effet, le rapport du Pnud fait place à la vie associative et au rôle des médias. Il suggère l'encouragement et le renforcement de l'action de la société civile. La presse, elle, mérite un cadre et des actions de l'Etat qui la mettent en orbite pour une situation pérenne. La transparence du système démocratique étant à renforcer au moyen, entre autres, d'une plus grande fiabilité du fichier électoral. Parce qu'une conscience citoyenne s'est forgée au regard du développement de la vie associative est une réalité qui se fortifie du par le rôle des médias malgré leurs difficultés financières qui sont une menace à leur indépendance.

Assane SAADA

La corruption est là, elle est à combattre

La corruption gangrène la société sénégalaise. Et, c'est là un des constats du Programme des Nations-unies pour le développement (Pnud) dans son Rapport national sur le développement humain au Sénégal 2001. Cependant, pour lutter de façon efficace contre un tel mal, le Sénégal, selon le rapport, devrait, «une refonte des textes régissant les marchés de l'Etat dans le sens de la généralisation des appels d'offre et donc de la suppression des marchés de gré à gré ; une amélioration du revenu des agents exposés à cette corruption ; des contrôles renforcés avant les attributions et après les prestations par des structures indépendantes de celles devant dépeupler les offres ; une plus grande répression des personnes responsables».

La lutte contre la corruption se pose aujourd'hui en impératif. La corruption, en effet, est considérée comme un facteur aggravant de «la pauvreté (qui) fausse les perspectives de développement économique et social et sappe la démocratie». Aussi, au Sénégal, malgré les dispositions du Code pénal et la loi de 1981 portant répression de l'enrichissement illicite, «la corruption continue à se manifester, et s'est même aggravée, surtout lors des attributions de marchés publics ou lorsque les systèmes de contrôle de l'utilisation des finances publiques peuvent être contournés». Et le rapport de poursuivre : «L'indice de perception de la corruption de Transparency International montre que le Sénégal est passé de la 55e position en 1988 à la 58e en 1999.»

Selon le document, au Sénégal, une lecture de la législation sénégalaise autorise à dire qu'il y a corruption chaque fois que le détenteur d'une charge publique ou privée abuse de sa situation pour obtenir un gain personnel au bénéfice d'un particulier ou d'un groupe de personnes». Par ailleurs, on maîtrise de pas-sions de marchés publics, on considère que des dispositions rassurantes sont posées pour ôrader le fléau qu'est la corruption. Cependant, ces dispositions contiennent «les germes d'une violation régulière» de la réglementation. Or, «selon des données publiées en novembre 2000, le directeur de la Comptabilité publique et du Trésor, à l'occasion des journées d'études sur les marchés publics, a affirmé que les commandes publiques mobilisent des ressources importantes. En 1999, elles étaient estimées à 127,7 milliards de F Cfa, soit l'équivalent de 4 % du Pib. Dans ces conditions, les marchés publics présentent, au sein de l'administration, un risque potentiel de corruption si les principes d'équité, d'économie et de transparence ne sont pas respectés».

Dans la quête d'une éradication de la corruption, «un mécanisme de contrôle interne, transversal et juridictionnel» est mis en place. Toutefois, note le Rapport sur le développement humain au Sénégal 2001, ces «organes de contrôle interne ne bénéficient pas, en général, des moyens et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de leurs missions». Et le rapport de préciser : «Les inspections internes des départements ministériels devraient-elles être détachées et domiciliées à un niveau supérieur de l'administration. S'agissant du contrôle de l'exécution du budget, il conviendrait de procéder à une réduction des pouvoirs du ministre chargé des finances...» Une formule qui, dit-on, devrait avoir «l'avantage de raccourcir les délais d'exécution des opérations de dépenses et, par voie de conséquence, de limiter les pratiques de surfacturation ou la corruption par le grassement des «mailloins» de la chaîne».

A. SAADA

ENFANCE EN DETRESSE A LOUGA

Les premiers pas de l'Asaed

L'Association sénégalaise d'aide à l'enfance en détresse s'implique dans l'assainissement des daara et le traitement de maladies contractées par les enfants. Première cible, le daar duq quartier Montagne à Louga.

Le samedi 30 mars dernier restera à jamais gravé dans la mémoire des jeunes pensionnaires du Daara du quartier Montagne. Depuis plusieurs jours déjà que de nombreuses observations et déclarations publiques faisaient état d'une épidémie de gale et de quelques cas de rougeole au sein de l'établissement. Sans crier gare, le docteur Moustapha Lô et M. Amadou Coumbatine Diop, respectivement président et secrétaire général de l'Association sénégalaise d'aide à l'enfance en détresse (Asaed), en compagnie d'un agent du service régional de l'hygiène se présentent sur les lieux. L'objet de la visite ? L'assainissement des lieux et le traitement de maladies contractées par les enfants dans une procédure d'urgence, après diagnostic avéré du médecin-chef de la circonscription médicale.

Résultat ? En dix jours de traitement régulièrement suivi, la situation est maîtrisée. Pour un coût global d'environ 150 000 F, plus trace de gale, plus trace de rougeole dans des lieux désinfectés, mais la mission de l'Asaed venait de commen-

cer par cette opération coup-de-poing.

L'Association sénégalaise d'aide à l'enfance en détresse, Kéru Xaléyi en oulof, a été créée à Louga au mois de février dernier. Les enfants des rues reçoivent des soins d'hygiène et de première urgence, en même temps qu'ils y seront nourris et blanchis. Les orphelins ayant eu maille à partir avec la justice avec la collaboration de l'Aemo, une autre association qui évolue déjà dans le secteur, constituent sa principale cible. Un système de financement de projets économiques communautaires pour freiner la mendicité et assurer l'autosuffisance de ces institutions et susciter des activités rémunératrices pour les enfants en âge légal de travailler.

Tout cela, bien entendu, avec l'aide des partenaires extérieurs et de l'Etat, mais aussi des parrainages et dons, sur fonds de cotisations de ses membres. C'est d'ailleurs dans cette dernière qu'il convient de placer sa première action publique d'envergure.

Cheikh BA

COUR DASSISES

Travaux forcés à perpétuité pour Ifra et Sagadogo

Ifra Gaye et Adama Sagadogo, deux criminels notoirement connus ont été condamnés hier aux travaux forcés à perpétuité par contumace. Les deux bandits sont en fuite.

Ifra Gaye et Adama Sagadogo tous les deux inculpés de meurtre ont été condamnés hier aux travaux forcés à perpétuité par contumace par la cour d'assises de Dakar qui a également prononcé l'extinction de l'action publique pour la dame Rokhaya Faye, accusée d'infanticide. Le 10 mai 1996 à Thiaryoye, Ifra Gaye a administré des coups à Khady Diatta lui occasionnant une incapacité de travail de 12 jours. Furieux de la plainte déposée contre lui, Ifra est allé trouver Khady Diatta pour lui faire payer sa décision. Il lui assena alors deux coups de couteau à la poitrine qui ont entraîné sa

mort. Ifra a profité de sa liberté provisoire pour prendre la poudre d'escampette jusqu'à ce jour. Tandis que le nommé Adama Sagadogo n'a jamais été retrouvé par la gendarmerie de Thiaryoye après son crime. Il s'est volatilisé dans la nature. Il aurait le 03 octobre 1998 au quartier Léona III poignardé Adama Aidara en compagnie de sa bande de délinquants. Réputé très violent, Adama Sagadogo est un bandit notoire de la localité de Thiaryoye. Il est souvent mêlé à des affaires tumultueuses. Et n'en était pas à ses premiers démolés avec la justice.

Quant à la dame Rokhaya Faye, elle est décédée le 5

septembre 1996, cinq ans après son forfait. Rokhaya Faye a aidé sa petite fille Aby Dione à mettre au monde un enfant de sexe féminin. Après l'accouchement, elle enveloppa l'enfant pour l'enterrer non loin de sa maison. Les faits se sont passés à Popenguine en 1991. Aby Dione a été acquittée de complicité d'infanticide par le juge instructeur. Rien ne prouve que sa grand-mère avait son consentement pour enterrer son nouveau-né.

Vu que la dame Rokhaya Faye est morte, aucune poursuite n'a été retenue contre elle conformément aux dispositions de la loi.

(Aps)

Le Pnud publie son rapport de 2001

C'est le 26 juillet prochain qu'aura lieu au Méridien Président le lancement officiel du deuxième rapport du Programme des Nations-Unies pour le développement (Pnud) sur «Gouvernance et Développement humain». Le lancement de ce rapport national sur le développement humain qui passe en revue l'état et le niveau de la pauvreté au Sénégal, sera précédé le 25 juillet par la tenue d'ateliers de réflexion sur la gouvernance institutionnelle, économique et les politiques sociales.

Le rapport 2001 analyse le mode de gouvernance des institutions, les processus économiques ainsi que les politiques sociales. Il démontre que l'impact des politiques sur le développement humain au Sénégal serait plus important si les institutions de la République étaient respectueuses des droits des citoyens, si les réformes économiques étaient mieux fondées sur les principes d'égalité et d'équité et si les politiques sociales étaient plus aptes à atténuer la vulnérabilité des plus démunis. Le Représentant Résident du Pnud à Dakar Ahmed Rhazaoui souligne d'ailleurs dans la préface de cette publication qu'au Sénégal, les programmes de développement semblent encore affectés par la faiblesse des mécanismes de communication et d'information et l'obligation insuffisante qui est faite aux responsables publics de rendre compte. Le

rapport national de 2001 a mis l'accent sur les mécanismes qui contribuent à rendre les institutions de l'État plus efficaces et plus attentives au développement humain et sur la nécessité d'accompagner la croissance par des investissements en capital humain et une meilleure orientation des dépenses sociales publiques. Le Sénégal doit encore fournir des efforts pour que les plus démunis puissent voir

leur sort s'améliorer, même si les indicateurs économiques du pays sont globalement meilleurs que ceux de 1995.

Le rapport sur le développement humain de 2001, élaboré par des consultants est un document de référence aussi bien pour le gouvernement du Sénégal dans la définition de ses politiques, que pour les Nations-Unies et les partenaires au développement.

M. A. DIONE

Conférence ministérielle des Pma en août à Cotonou

PANA - Une conférence ministérielle destinée à examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) adopté en mai 2001 à Bruxelles, se tiendra à Cotonou du 5 au 7 août prochain, a annoncé le ministre béninois des Affaires étrangères et de l'Intégration africaine, M. Antoine Kolawolé Idji. Selon M. Idji, qui donnait, vendredi 19 juillet, une conférence de presse à Cotonou, la rencontre regroupera, outre des délégués des 49 PMA, de nombreuses autres hautes personnalités et des partenaires au développement. La réunion permettra notamment de traiter de questions et préoccupations des PMA dans le cadre des principales rencontres internationales, en particulier le sommet mondial sur le développement durable et la 57ème session de l'Assemblée générale de l'ONU. Elle marquera par ailleurs la prise d'effet officielle de la présidence, par le Bénin, du Bureau de coordination des PMA dont la création avait été décidée en février dernier. Selon le chef de la diplomatie béninoise, la rencontre de Cotonou devrait déboucher sur une harmonisation des positions des PMA dans les prochains foras et l'adoption d'une stratégie pour la mobilisation des ressources en vue du financement de leur programme d'action. La conférence, qui coûtera environ 400 millions de francs CFA, sera financée à hauteur de 249 millions par le Danemark qui en est l'initiateur. A elle seule, l'Afrique compte 34 des 49 pays les moins avancés du monde, rappelle-t-on.

Le Nahin 23.07.02

RAPPORT NATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Le Sénégal 145ème sur 162 pays

Le Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud) et le gouvernement viennent de publier la deuxième édition du rapport national sur le développement humain au Sénégal intitulé « *Gouvernance et développement humain* ». Ce dernier rapport arrive après la parution, en 1998, du premier rapport intitulé

« *Développement humain et sécurité humaine* ». Il confirme les données de 1998 relatives à l'indice de développement humain (Idh) qui classe le Sénégal, à la 145ème place sur un total de 162 pays au niveau mondial

A côté des données macroéconomiques qui analysent les agrégats comme l'évolution du Produit intérieur brut (Pib), des finances publiques, de la dette, du Produit par habitant, et de l'aide publique au développement au cours de la décennie 1990-2000, le rapport qui compte quatre grands chapitres, s'est intéressé aux indicateurs de croissance, comme l'indice de développement humain, l'indice de pauvreté, étudiés région par région.

Analysant l'indice de la pauvreté humaine dans toutes les régions du Sénégal, le rapport signale que pour

des questions relatives à l'accès à l'eau potable, par exemple, au cours de l'année 1995, on note que 88 % des populations de Kolda sont aujourd'hui privées d'eau potable. Ziguinchor, avec 76 % de personnes privées d'eau potable, n'est pas mieux lotie alors que Tambacounda, en troisième position, compte un effectif estimé à 81 % de sa population qui n'ont pas accès à l'eau potable.

L'analyse des tableaux est également élargie aux populations privées de soins de santé primaire. Si à Dakar, on note zéro besoin (ce qui

est à vérifier), à Kolda par contre on note 88,5 % de personnes sans accès à ces mêmes soins. Suivent ensuite Fatick, (87,6%), Diourbel, (83,9%), et Kaolack (81%) qui sont les régions les plus en difficulté en matière de demande de services sanitaires.

INDICE DE DÉNUÈMENT : KOLDA EN TÊTE

Autre indicateur traité dans ce rapport des Pnud, le dénuement économique par région. Kolda est encore en tête, avec un pourcentage de 70,17% de populations dans le dénuement économique. La région du Fouta-Dioula est suivie de Ziguinchor (58,70%), Tambacounda (54,70%). Rappelons que ces dernières estimations ont également été publiées au cours de l'année 1995. A ces différents indicateurs, on pourrait ajouter, le taux de malnutrition, estimée pour chaque région et selon la taille, l'âge, le poids, ici, encore Dakar est encore la région la moins touchée. Fatick est par contre la seule localité située au-dessous de la moyenne nationale.

Mais quel que soit le critère retenu, il ressort que la malnutrition est beaucoup plus accentuée à Kolda, avec 34% de la population-cible touchée autant, selon la taille et l'âge, le poids et l'âge.

de mortalité a connu une baisse substantielle entre 1960 et 1986, en passant de 25 à 18 pour mille, il reste à un niveau relativement élevé.

INDICATEUR DE PAUVRETÉ HUMAINE : LE SÉNÉGAL 80ÈME SUR 90 PAYS

L'indice de développement humain (Idh) classe encore le Sénégal, à la 145ème place sur un total de 162 pays au niveau mondial. Ainsi, même si les experts notent que l'Idh s'est beaucoup amélioré ces dernières années, il reste encore à un niveau très faible (0,429 en 1999).

Le même indice connaît de fortes disparités régionales et seules les régions comme Dakar et Ziguinchor parviennent aujourd'hui à franchir la barre des 0,5. Ces deux entités s'écartent d'ailleurs considérablement de celles situées au bas de l'échelle comme Diourbel et Louga. Juste à côté, « *l'indicateur sexo-spécifique du développement humain* », (Isdh) classe le Sénégal dans une meilleure position, à la 130ème position au niveau mondial alors que le troisième indice dit « *Indicateur de pauvreté humaine* » (Iph) le positionne à la 80ème place sur un total de 90 pays.

Outre la faiblesse de la participation des femmes dans les sphères de décision et dans les secteurs-clés de l'économie, dénoncée par le rapport, il reste beaucoup à faire, malgré les efforts notables de l'actuelle équipe dirigeante. Dernier indice étudié par les experts, « *l'indice de pénuries de capacités* » (Ipc) qui présente une moyenne nationale élevée de 50,70% et de fortes disparités régionales, estimées à 24,73% à

contre un gouffre de 60,77%, pour Tambacounda et sa région.

« Ces chiffres, ont affirmé les signataires du rapport, montrent que des efforts importants doivent être menés par le gouvernement pour améliorer le niveau de développement humain au Sénégal. »

Dans ses grandes lignes, le rapport démontre que le développement n'est pas seulement la conséquence de processus économiques mais qu'il est le résultat de l'interaction entre les politiques économiques et sociales et les modes de gouvernance. L'étude a surtout mis l'accent sur l'impact des politiques sur le développement humain au Sénégal qui serait plus important si les institutions de la République étaient plus respectueuses des droits du citoyen, si les réformes économiques étaient mieux fondées sur les principes d'égalité et d'équité et si les politiques sociales étaient plus aptes à atténuer la vulnérabilité des plus démunis.

Selon le rapport « le gouvernement du Sénégal doit donc porter un intérêt accru à la gouvernance politique mais économique. C'est à cette seule condition qu'il parviendra à remplir sa mission qui est de créer les conditions d'une plus grande efficacité dans les efforts de développement et assurer, dans un horizon proche, l'amélioration des conditions de vie des populations. »

Elaboré par un pool d'universitaires et de consultants, à la tête desquels l'économiste Moustapha Kasse, le document devrait permettre au gouvernement du Sénégal, de mieux orienter et définir ses politiques sectorielles.

Le lancement officiel de ce rapport aura lieu le 26 juillet à l'hôtel Meridien président, sous la présidence effective du Président Abdoulaye Wade.

THIÈS - LUTTE CONTRE LE PALUDISME
8 agents d'hygiène pour 500 000 habitants

Les activités de lutte contre le paludisme continuent de se mener intensément sur toute l'étendue de la région médicale de Thiès avec différents programmes appliqués sur le terrain par les districts sanitaires. Une lutte menée de concert avec le Service d'hygiène. Toutefois celui-ci est confronté d'importants obstacles liés d'abord à l'insuffisance de ses effectifs au niveau du district sanitaire de Thiès qui couvre la commune de Thiès et ses zones perturbées.

chimiques. Nous devons nous débrouiller », poursuit M. Sène avant de révéler que des démarches sont en cours pour voir comment aller vers les quartiers en y créant des agents-relais. Il est ainsi prévu selon lui, une formation dans les quartiers sur les techniques d'imprégnation de moustiquaires pour éviter aux populations des déplacements souvent difficiles vers le Service d'hygiène. D'ailleurs, dans le nouveau plan

de Thiès et ses zones perturbées.

Mame Aly KONTÉ & Yacine KANE (Sénégale)

de Populaire 23.07.02

actu... actu... actu... actu... actu... actu... actu... actu... actu... actu...

DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Le Sénégal classé 145e sur 162 pays

Le Sénégal est considéré comme un pays à faible indice de développement humain (Idh) en étant classé 145e sur 162 pays, selon le Rapport mondial 2001 sur le développement. L'Idh du Sénégal, bien que s'améliorant depuis quelques années, reste somme toute très faible (0,429 en 1999 sur une échelle de 0 à 1). Il renseigne ainsi sur la faiblesse des investissements pour la promotion des secteurs sociaux que sont l'éducation, la santé, l'habitat et l'urbanisme, les sports et la culture ainsi que l'emploi, la pauvreté et la solidarité. Ce qui traduit l'insuffisan-

ce des allocations budgétaires en faveur des secteurs sociaux, au regard de la structure des dépenses publiques marquée par une prépondérance des dépenses de fonctionnement. À cela s'ajoute un déséquilibre dans les affectations budgétaires entre secteurs sociaux : 24% en moyenne dans l'éducation, 5% dans la santé et 2% dans les services sociaux de base.

Aussi le diagnostic du rapport national sur le développement humain au Sénégal s'est-il voulu sans appel. Malgré une bonne tenue de la croissance, avec la mise en oeuvre de

politiques qui ont favorisé sa reprise, il reste que la répartition des richesses n'est pas toujours diffuse. Ce qui entraîne des problèmes fondamentaux de développement humain. La précarité demeure toujours plus actuelle avec 65% de la population qui vit au dessous du seuil de pauvreté.

Des réformes profondes

Le choix de "Gouvernance et développement humain" comme thème de l'édition 2001 du Rapport sur le développement humain du Sénégal n'est pas fortuit. Si la pauvreté existe et si les indicateurs de

développement humain sont faibles, c'est aussi parce que le cadre et le mode de régulation politique et institutionnel sont inadaptés, "les institutions de l'État défailtantes" dans la prise en charge de leurs responsabilités et "insuffisamment attentives à la problématique des plus démunis". Dès lors, le Rapport mentionne que "des réformes s'imposent".

Renforcer la lutte contre la corruption

Le premier axe de réforme doit permettre d'assurer la stabilité des institutions civiles et politiques. Mais aussi de consolider l'État de droit. Ce qui implique, entre autres, la lutte contre la corruption et un système juridique efficient, de nature à protéger le droit à la propriété privée, les libertés individuelles et l'exécution des contrats dans la transparence. À ce niveau de la corruption, il est recommandé une intensification de la lutte contre ce phénomène qui constitue un défi à la bonne gouvernance et gangrène la société sénégalaise. Dans cette perspective, il est souligné la nécessaire refonte des

textes régissant les marchés de l'État dans le sens de la généralisation des appels d'offres et de la suppression des marchés de gré à gré. Une plus grande répression des personnes responsables de corruption, mais aussi une amélioration du revenu des agents exposés à cette corruption sont demandés de même que des contrôles renforcés avant les attributions et après les prestations par des structures indépendantes de celles devant dépeupiller les offres.

Il s'agit aussi de promouvoir la bonne gouvernance économique. L'État devant renforcer ses capacités de réglementation du secteur et assurer une fonction de régulateur pour donner au secteur privé un rôle moteur dans la croissance. La bonne gouvernance des institutions est aussi vivement souhaitée pour renforcer l'efficacité de l'État. Le Rapport de souligner, par exemple, que le fonctionnement des institutions relevant de l'exécutif montre une concentration des pouvoirs au niveau de la présidence de la République. "Le Président reste le détenteur du pouvoir exécutif... Le doublement à la Présidence des départements ministériels peut, à cet égard, être source de lourdeurs dans l'action gouvernementale", dénonce le Rapport.

DÉFENSE DES PERSONNES VULNÉRABLES

La Raddho veut une loi permettant aux Ong d'ester en justice



Deux mois de prison ferme pour Moussa Coulibaly, le mari de Dieynaba Hamady Sow après un acte qui peut être considéré comme de la pédophilie et qui est donc une atteinte à la Constitution au code de la

té de l'acte et aux conséquences que l'on sait", lit-on dans le communiqué publié hier par la Raddho. "Recommander que le parquet fasse appel est redondant. Car il s'agit d'un devoir impérieux pour l'État de renforcer la

participation du ministre des Forces armées. Ce
interviendront à titre consultatif sur le
surtout pour "mettre en œuvre les normes
d'activités de la Marine marchande
dans le cadre de la Marine nationale"

Economie

Rapport national de développement humain Le Pnud invite le Sénégal à redoubler d'efforts

Malgré les dynamiques en cours au Sénégal en terme de croissance et d'intégration régionale, les attentes des populations sont loin de connaître des débuts de solution. C'est la conclusion du Rapport national sur le développement humain (Rndh) publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (Pnud) qui organise des journées les 25 et 26 juillet au Méridien Président.

Après le rapport publié en 1998 sur "Développement humain et sécurité alimentaire", le Pnud vient de publier son second Rndh intitulé "Gouvernance et développement humain". Il met l'accent cette année sur «les efforts que le Sénégal doit encore fournir pour que les plus démunis puissent voir leur sort s'améliorer». Ce constat intervient au moment où les efforts en terme de croissance, traduits par des indicateurs économiques en évolution positive comparativement à l'année 1995, sont salués et que le degré d'implication du Sénégal dans l'élaboration du Nepad est remarqué. D'après la note de synthèse, du document sur la gouvernance et le développement humain, c'est «par une totale indépendance d'esprit et par une hardiesse certaine dans les analyses» que le Rndh a étudié le mode de gouvernance des institutions, les processus économiques et les politiques sociales au Sénégal. Sous ce chapitre, le rapport du Pnud a noté une interconnexion entre la gestion des affaires publiques, l'émancipation humaine et l'élaboration des politiques sociales. En effet,



«l'impact d'une bonne gouvernance sur le respectueuses des droits du citoyen, si les réformes économiques sont mieux fondées sur les principes d'égalité et d'équité et si les politiques

sociales sont aptes à atténuer la vulnérabilité des plus démunis», souligne-t-on dans la note de synthèse. Sous la direction du Pr Moustapha Kassé, économiste, le rapport est l'œuvre d'experts qui ont travaillé sous la supervision d'un comité de pilotage dirigé par Mme Angelique Savané et composé de représentants du Pnud, du gouvernement du Sénégal, de la société civile, du secteur privé et du milieu universitaire. La pluridisciplinarité des rédacteurs du Rndh, a guidé le choix des thèmes qui seront abordés et introduits par des membres de la société civile, du secteur privé et du milieu universitaire. Ainsi seront attendues lors du déroulement des ateliers, entre autres, les communications de Me Mame Adama Guéye du Forum civil qui va introduire le thème "Justice, corruption et développement humain durable", de M. Amadou Kane, le directeur général de la Bicis, sur le "Rôle des institutions et des marchés" et de M. Thierno Niane, le coordonnateur national du Programme de lutte contre la pauvreté, qui va exposer sur "Accès aux services sociaux de base". Base de données des Nations unies pour son plaidoyer sur le développement durable, le document du Pnud est tenu en compte dans l'élaboration des politiques sectorielles du gouvernement du Sénégal. Les conclusions du rapport seront mises à la disposition des bailleurs de fonds, des universités, des Centres de recherches, des Organisations non gouvernementales, des représentants du secteur privé et des Agences des Nations unies.

El Hadji Ibrahima FALL

27/07 2007.02

RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

SYSTEME DE SANTE

Le Sénégal devance 19 pays sur 173

Offre insuffisante de soins de santé, mauvaise répartition des structures sanitaires de sorte que là où un Dakaïrois fait 1,2 km pour rencontrer un médecin, il en faut 16,2 à Tambacounda. Le constat de carence est tel que le Pnud sonne l'alerte dans son dernier rapport.

Les racines du mal sénégalais

Du chemin reste à parcourir en matière de développement. Encore une fois le Sénégal se retrouve en bas du tableau dressé par le Pnud.

Les derniers chiffres de l'Umeoq affichent une croissance économique qui "s'est légèrement accélérée" en 2001 pour le Sénégal. Ce qui s'est traduit par un passage à 5,7 % contre 5,5 % en 2000. Seulement, "la croissance économique, cela ne se mange pas", comme savait si bien le dire le président Abdoulaye Wade. Une vérité attestée par le rapport du programme des Nations Unies pour le développement (Pnud) publié aujourd'hui. Par exemple le Sénégal accuse "un retard important" quant à certains objectifs de développement que les dirigeants de la planète s'étaient fixés il y a de deux ans. Il s'agit, entre autres, de la proportion d'individus souffrant de malnutrition, et de la réduction de la mortalité des moins de cinq ans pour mille naissances vivantes.

Le Sénégal se retrouve cependant dans la catégorie des pays à faible développement humain, selon le rapport du Pnud qui le classe 154^e sur une liste de 173 pays répertoriés. S'y ajoute une baisse du revenu par habitant, à l'instar de plus de soixante pays dans différentes parties du monde. Selon le rapport sur le développement humain 2002 publié ce jour, l'actuel revenu par sénégalais est inférieur à celui de la période de 1976 - 1980.

Mais avise le rapport du Pnud, "un revenu national peu élevé n'interdit pas forcément de progresser significativement" sur la voie des objectifs de développement du millénaire. Seulement le constat par rapport à ces objectifs est qu'un grand nombre de pays, "représentant

la moitié de la population sont en retard". Et pourtant, l'atteinte de ces objectifs devrait permettre le développement et l'éradication de la pauvreté à l'horizon 2015. A treize années de cette échéance, le constat du Pnud est qu'un "grand nombre de pays, représentant la moitié de la population de la planète sont en retard".

Par contre, le Sénégal est "en bonne voie" par rapport aux autres objectifs retenus pour le millénaire. A savoir, par exemple, permettre à tous les enfants d'achever un cycle complet d'études primaires, diminuer de moitié la proportion des personnes privées d'accès à des points d'eau aménagés. Concernant l'élimination des disparités entre population masculine et féminine à tous les niveaux d'enseignement, le rapport du Pnud indique que le Sénégal est en bonne voie pour atteindre un taux brut de scolarisation primaire des filles égal à celui des garçons. Seulement le retard reste important pour une scolarisation secondaire des filles.

Le rapport sur le développement humain 2002 révèle que "des progrès significatifs" ont été accomplis en matière de développement humain. Mais les variations en bas du classement des 173 pays "sont très limitées", avec "les 24 dernières places (qui) sont toujours occupées des pays d'Afrique subsaharienne". Un lot où le Sénégal se trouve juste derrière la Mauritanie (152^e) et la Zambie (153^e) et devant dix-neuf pays dont la Côte d'Ivoire (156^e), le Bénin (158^e), la Guinée (159^e), la Gambie (160^e), etc.

Aminatou M. DIOP

LOUGA

Des paysans qui courent après 800 millions

Quand tout le monde lève les yeux pour implorer le ciel et recevoir la pluie, les paysans lougatois baissent résolument la tête. Le regard rivé sur le sol, ils se demandent ce qu'ils vont mettre sous terre. Quelque part, des centaines de millions de leur francs dorment...

(Correspondance) - D'habitude, Mor Lô, le président de la Concertation des groupements producteurs d'arachide de Louga (Cgpal) sait toujours se sortir des situations délicates. En bon Ndiambour-Ndiambour. Mais cette fois, c'est à peine s'il ne donne pas sa langue au chat, tant les problèmes qui l'assaillent en cette aube d'hivernage dépassent ses compétences. En tant que président de la Fédération des Gie de producteurs, il avait rencontré beaucoup de difficultés, l'année dernière, à placer les récoltes auprès de la Novasen. Avec ce partenaire dont les relations de travail remontent à 1996, les relations ont commencé à partir de l'introduction du système carreaux-usine qui venait d'être homologué dans les transactions, sans compter les difficultés rencontrées pour les préfinancements.

Le 20 février dernier était pourtant un beau jour pour Mor Lô, quand il reçut une lettre d'informations (voir fac-similé) du directeur général de la Novasen d'Abdoulaye Diop,

invitant les producteurs qui collaborent avec sa société à prendre leurs dispositions pour la livraison des graines d'arachides à l'usine, contre un paiement intégral des factures dans la dizaine de jours qui suivait.

Enthousiaste, Mor Lô organise alors une collecte générale dans les soixante Gie régionaux dont il est le patron. Avec tant de zèle d'ailleurs, qu'au bout d'une semaine les villages de Nguene Sarr, Sakal, Bousso Reulo, Yang Madior, Tanim Lô, Sine Dieng, Ndwane Déthialaw, Ndioussy, Sagatta Gueth, Batal, Nème, Thione Khouma, Leonal... avaient transbordé leurs graines à Dakar. Le tout concernait une quinzaine de Gie pour une valeur marchande d'au moins 300 millions de francs. Seulement, l'argent ne suivra pas. Le délai de dix jours proposé par la Novasen largement dépassé, les paysans attendaient toujours.

Las, d'attendre, les paysans révoltés voulaient descendre sur Dakar pour apostropher le directeur général de la Novasen. Mor Lô, aidé par

le directeur régional de la Novasen, Souhaïbou Gaye, les en dissuadèrent, leur demandant de garder leur calme et d'agir en toute sérénité. Un mois passe. Puis, deux. Au bout du troisième, donc au mois de juin dernier, les Gie constituent une délégation et finissent par rencontrer Abdoulaye Diop après plusieurs rendez-vous. Mais ce dernier semble s'être rétracté depuis.

Le président de la Fédération des Gie précise : « Dans un premier temps, comme il se passe toujours des choses pas très claires dans la boîte, nous avons même pensé qu'il n'était pas signataire de la lettre d'information. Mais devant son assurance, nous avons compris qu'il avait pris toutes ses précautions avant de nous recevoir. Ce qu'il nous a dit ? Rien d'autre qu'il ne pouvait pas nous payer. Parce que certains d'entre nous, par rapport la campagne précédente, lui devaient encore des dettes, tandis que le reste de l'argent servirait à couvrir les abattements. En gros, il refusait de nous payer et c'est tout juste s'il acceptait d'accorder des avances-prêts à quelques membres de la Fédération. Pour ne pas faire d'histoires, nous sommes retournés à Louga pour nous concerter, avant d'entreprendre des actions, en refusant ses propositions ».

Mais qu'étaient-ce ces abattements si lourds, au point d'hypothéquer des remboursements ? Rien d'autre que des prétextes, assure M. Lô, « dans la mesure où on n'a jamais vu le poids des déchets de n'importe quelle marchandise avoisinant ou l'emportant sur le poids total ». Exemple ? Il cite le Gie du village de Batal, dans la communauté rurale de Sagatta, qui, d'après les comptes de la Novasen, aurait livré des déchets de 109 tonnes sur 260 tonnes qu'il a convoyées à Dakar.

Les reproches faits à Abdoulaye Diop et à son équipe ne s'arrêtent pas là. Car, outre le fait de congeler les graines des producteurs sans les consulter, le directeur de la Novasen aurait « oublié » de

rembourser la banque. Ce qui a eu pour conséquence le refus de cette dernière de consentir de nouveaux prêts cette saison. En effet, sur les soixante-sept Gie qui constituent la Fédération, vingt-huit d'entre eux sont éligibles auprès de la Cnca, pour avoir remboursé leurs dettes de la campagne agricole passée et souscrit au 10 % d'apports personnels exigés pour l'institution bancaire. Mais lorsqu'ils se sont présentés à l'agence régionale de la banque, ce fut pour apprendre que la Novasen, à qui ils avaient remboursé intégralement, avait omis, en retour, de reverser le quote-part de crédits du à la Cnca, pour un montant d'environ 500 millions de francs.

Résultats de toute cette grande confusion ? Au moment où l'on scrute de plus en plus le ciel, les producteurs de la Novasen et ceux de la Cnca-Novasen de Louga ne savent toujours pas à qui s'adresser et refusent de lever la tête, de peur d'une

première pluie subite. Toutefois, en désespoir de cause, ils ont saisi le président de la République, le Premier ministre, le ministre de l'Agriculture, le ministre d'Etat directeur de cabinet du président de la République et le gouverneur de la région de Louga depuis le 4 juillet dernier (voir fac-similé). Toutes ces « billes » placées, ils attendent des réponses urgentes des autorités.

A la Novasen, on ne semble pas vouloir s'expliquer sur tout cela. Un entretien sollicité avec le directeur général, avait poussé ce dernier à déléguer son adjoint pour le suppléer. Puis c'est son conseiller spécial du nom de Tidiane Aw qui est commis à la tâche. Après plusieurs hésitations et faux rendez-vous, cet article qui ne pouvait attendre les prochaines pluies est donc sorti... Cheikh BA

l'accès aux soins. Bilan : peut mieux faire !

« En matière de santé, l'une des principales limites est la faiblesse de la demande effective par rapport à la demande notionnelle, traduisant des besoins sanitaires insatisfaits ». En clair, il y a plus de malades que de gens soignés. Cela s'explique d'abord par un problème de coûts. La part des dépenses de santé dans le budget des ménages est très basse, avec 3,4 % en moyenne, encore moins dans les zones rurales. Le rapport préconise une campagne d'information et de sensibilisation de la population pour faire comprendre aux réfractaires qu'une dépense de santé n'est pas une dépense improductive, et qu'au contraire, la capacité à créer de la richesse est affectée par une maladie mal soignée.

Mais l'Etat ne pourra pas faire l'économie de l'augmentation de la couverture des dépenses publiques de santé. S'il faut promouvoir le recours aux soins médicaux, celui-ci doit être facilité en diminuant son coût pour les malades les plus pauvres. Le Pnud est dans une logique claire de redistribution et préconise des politiques ciblées en faveur des plus défavorisés. Par exemple, la technique de la « subvention croisée », qui consiste à renchérir les services de santé les moins utilisés par les plus pauvres, pour financer la réduction du coût des autres services plus essentiels, et en favoriser l'accès même aux plus démunis.

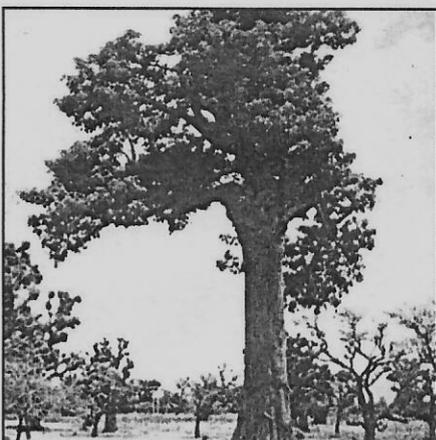
Le budget alloué à la santé devra de toute façon être augmenté. Représentant seulement 1,24 % du produit national brut (Pnb), il est inférieur à celui de pays comme le Ghana (1,7 %) ou le Kenya (4,3 %). Pourtant les besoins en infrastructures sont réels : il n'y a au Sénégal qu'un hôpital pour 500 000 habitants alors que l'Oms estime la situation acceptable à partir d'un pour 150 000 habitants. En la matière, les disparités régio-

nales sont criantes. Dakar concentre 40 % des services hospitaliers alors qu'elle ne représente que 23 % de la population. Ces proportions se retrouvent en terme de personnel médical disponible par habitant ou en terme de rayon d'action des centres de soins : un Sénégalais parcourt en moyenne 9,1 km pour atteindre une poste de santé. Mais là où le Dakaïrois fait 1,2 km, le Tambacoundais en fait 16,2.

Le rapport du Pnud recommande donc de concentrer les investissements vers les régions et les populations les plus pauvres. Il met aussi en avant les résultats de plusieurs études dans différents pays, qui montrent la plus grande efficacité des politiques de prévention sur les politiques curatives. Campagnes de vaccination, généralisation de l'accès à l'eau potable, extension des réseaux d'assainissement, seront donc plus rentables que la multiplication des centres de soins. Les efforts dans ce domaine pourront alors se concentrer sur les régions rurales.

Une forte volonté politique est essentielle. Mais si le Pnud note d'une part la bonne volonté des autorités sénégalaises, notamment avec le Programme national de développement sanitaire (Pnds), il signale d'autre part la baisse des ressources allouées, aux services sociaux de base dans le Pnb, et « l'inadéquation entre le niveau et la structure des dépenses publiques avec les objectifs de développement social affichés par le gouvernement, et avec les impératifs de développement humain durable ». Le rapport regorge de propositions pour améliorer la situation sanitaire sénégalaise. Mais peut-être les exigences du « développement humain » au sens du Pnud sont-elles finalement peu rapportées aux impératifs du « développement », au sens « échanges internationaux », mis en avant actuellement.

Quentin PINTEAU (stagiaire).



L'hivernage tarde à s'installer. Mais les paysans ne s'inquiètent pas seulement pour la pluie. Car il faut aussi avoir de quoi semer.

...ETUDIER AU CANADA ... TOUT EN RESTANT AU SENEGAL

Journées Portes Ouvertes
Au Groupe HECI

Du 20 au 28
Juillet 2002

Séances d'Informations sur les différentes filières

- Pour les Bacheliers - Cycle Normal - BAA : Lundi 22 - Mercredi 24 et Vendredi 26
- Pour les Bac + 2 - Cycle Spécial BAA : Mardi 23 - Jeudi 25 et Dimanche 28
- Pour les Bac + 4 - MBA Marketing, MBA Finance, MBA pour cadres : Samedi 20 - Dimanche 21 et Samedi 27

HECI en Partenariat avec la SGBS : Votre meilleur Investissement FORMATION

Adresse : Route des Almadies - BP 29079 Dk. Yoff e-mail : heci@scmoo.sn Tél. : 830.24.80

DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2001

La mauvaise gouvernance au menu

L'Indice de développement humain (IDH) du Sénégal est toujours faible, malgré la croissance économique de ces dernières années. C'est la résultante en partie de la mauvaise gouvernance.

L'accroissement de la richesse au Sénégal n'a pas permis de réduire significativement la pauvreté et de satisfaire la demande sociale. Il faudrait agir sur d'autres leviers complémentaires pour augmenter les niveaux de vie, réduire la pauvreté et élargir l'accès aux services sociaux de base. Le rapport national sur le développement 2001 du Programme des nations unies pour le développement (Pnud) rendu public ce 24 juillet dernier, mesure l'important effort de réformes à mener pour accéder à un développement humain plus harmonieux.

Le Pnud observe que, «malgré une progression constatée de l'IDH (de 0,416 en 1997 à 0,436 en 2000), on constate un écart négatif entre le rang du PIB et celui de l'IDH». Ce qui montre que le progrès économique ne signifie pas nécessairement une amélioration des indicateurs sociaux.

L'institution indique dans le rapport national que le développement humain «résulte non pas seulement du processus économique, mais également de l'interaction entre les politiques socio-économiques et les modes de gouvernance».

Au même titre que l'accroissement des revenus, la gouvernance revêt un caractère fondamental dans le processus du développement humain. C'est pour marquer sa prépondérance, que le thème du rapport 2001 s'intitule «Gouvernance et développement humain».

En effet, si les attentes sociales des populations, matérialisées par de faibles indicateurs de développement humain, ne sont pas satisfaites, c'est parce que note le rapport national, le cadre et le mode de régulation politique et institutionnel sont inadéquats, les institutions de l'Etat sont défaillantes dans la prise en charge de leur responsabilité et insuffisamment attentives à la problématique des plus démunis. En d'autres termes, les modes de gouvernance exercés au Sénégal ont eu un impact négatif sur la réforme et au-delà, sur les conditions de vie des populations.

Dans de telles conditions, pour renforcer les indicateurs de développement humain, le Sénégal devrait améliorer l'efficacité du cadre institutionnel. Le rapport du Pnud cite notamment la nécessité «du développement d'un système juridique indépen-

ant et accessible à tous et conçu pour promouvoir l'équité». A l'heure actuelle, cet objectif est lointain, vu les conditions dans lesquelles évolue notre système judiciaire. Tous les Sénégalais n'ont pas accès à la justice : «Il existe un magistrat pour 25.000 habitants à Dakar et un pour 75.000 dans les autres régions, l'action en justice engendre pour les justiciables des frais élevés...»

Le rapport national détermine d'autres paramètres qui pourraient accroître la bonne gouvernance, il s'agit de la mise en place d'institutions et de mécanismes de contrôle efficaces, de la création d'une administration publique performante attentive aux besoins des populations, de créer un environnement propice au développement du secteur privé, de garantir le principe de la participation des populations etc.

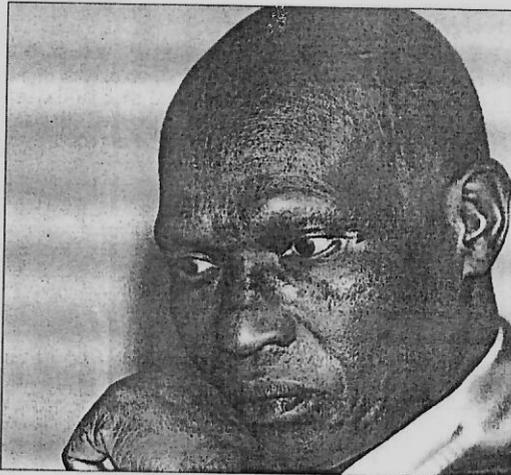
Malgré les critiques sur la gouvernance, le rapport note que le Sénégal a développé des initiatives intéressantes pour une meilleure efficacité institutionnelle.

Il s'agit de la stabilité démocratique. Il s'agit également de la formulation d'un programme intégré de réforme du service public, qui compte agir sur la justice, le Parlement, l'efficacité de l'administration, la vie politique, la gouvernance locale, l'accessibilité aux services sociaux de base etc. Toutefois, il indique que ce ne sont encore que des convictions qui tardent à se matérialiser.

Le rapport national sur le développement humain de 2001 définit trois axes de réformes pour assurer une bonne gouvernance et un développement humain durable.

Il s'agit d'abord, de «consolider l'Etat de droit, ce qui implique de lutter contre la corruption, de garantir les libertés individuelles et l'exécution des contrats dans la transparence».

Ensuite, l'Etat doit promouvoir une meilleure gouvernance économique et renforcer ses capacités de réglementation. Trois, l'Etat doit engager un partenariat plus poussé avec la société civile et le secteur privé.



Pour faire partager les fruits de la croissance au plus grand nombre, il faudra améliorer la gouvernance.

IDH, LE SÉNÉGAL 145ème MONDIALE

Selon le PNUD, l'IDH est un indice composite qui mesure le

niveau moyen auquel se trouve un pays donné, selon trois critères essentiels du développement humain : le niveau de longévité, l'instruction et les conditions de vie. Les variables qui permettent de calculer l'indice sont alors l'espérance de vie, le niveau d'éducation (taux d'alphabétisation, taux de scolarisation du primaire et du secondaire) et le PIB par tête, défini en parité de pouvoir d'achat.

L'indice est mesuré sur une échelle de 0 à 1. Avec un indice de 0,436, le Sénégal est classé 145ème mondiale sur 162 pays. Le niveau faible de l'IDH traduit surtout les mauvaises performances du Sénégal dans l'éducation.

Il y a d'autres indicateurs associés à l'IDH. Il s'agit par exemple de l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH), calculé en prenant en compte les inégalités sociologiques entre les sexes.

L'indicateur de la pauvreté humaine (IPH) accompagne également l'IDH, il s'attache aux déficits de la longévité, de la formation et du niveau de vie.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, déterminé à réhabiliter, à diversifier et à intensifier la production agricole, conscient des enjeux que représente la filière arachidière dans l'économie nationale et profondément soucieux du bien-être des populations rurales, regrette les spéculations orchestrées autour de la question de la commercialisation de l'arachide et apporte les précisions suivantes :

◆ En 10 ans, de 1991 à l'an 2000, 261 milliards de francs CFA ont été utilisés pour l'achat de la production arachidière ;

◆ En 2 ans, de 2001 à 2002, le gouvernement de l'Alternance a injecté 124 milliards de francs CFA dans la campagne de commercialisation de l'arachide.

En sus de cette somme, le Gouvernement a épongé les 65 milliards de dette cumulée de la SONACOS auprès des banques, sous l'ancien régime.

De même, le Gouvernement a supporté les 15 milliards d'impayés en engrais et semences.

C'est donc la somme globale de 204 milliards de francs CFA qui a été débloquée en deux (2) années par le Gouvernement pour la seule filière arachidière.

Pour ce qui est du coton, la production qui était de 14 600 T en 1999 - 2000 a été portée à 20.000 T en 2000-2001 et à 36.000 T en 2001-2002. Le Gouvernement de l'Alternance a injecté en 2 ans 10 milliards de Francs CFA dans la filière.

Loin de toute idée de verser dans une polémique stérile, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage tient à réaffirmer sa ferme volonté de poursuivre les réformes courageuses engagées dans le secteur de l'Agriculture et de l'Elevage en vue de le rendre plus performant et plus compétitif dans l'unique but de favoriser le décollage économique de notre pays.

**Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
Pape DIOUF**

GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

Les remontrances et leçons du Pnud

Le deuxième rapport national 2001 sur le développement humain que vient de publier le Programme des Nations Unies pour le développement est intitulé "Gouvernance et développement humain". Le lancement officiel de ce document stratégique est prévu vendredi prochain, à l'hôtel Méridien-Président, sous la présidence du chef de l'Etat, le président Abdoulaye Wade.

Cette publication sera précédée demain d'ateliers de réflexion sur "la bonne gouvernance institutionnelle, économique et les politiques sociales".

Ce rapport de plus de 200 pages fait l'analyse de la bonne gouvernance, aussi bien des institutions que les processus économiques ainsi que les politiques sociales. Il montre clairement l'importance que la bonne gouvernance peut avoir sur le développement humain au Sénégal, si les institutions de la République sont respectueuses des droits du citoyen et les réformes économiques mieux fondées sur les principes d'égalité et d'équité ainsi que les politiques sociales plus aptes à atténuer la vulnérabilité des plus démunis. Le rapport national sur le développement humain, qui se veut "indépendant d'esprit", a été réalisé par une équipe pluridisciplinaire d'experts indépendants dirigée par l'économiste le Pr. Moustapha Kassé. L'équipe a travaillé sous la supervision d'un comité de pilotage composé de représentants du PNUD, du gouvernement, de la société civile, du secteur privé, des universitaires, etc., et a été présidée par Mme Marie Angélique Savané.

Ce rapport, considéré comme une référence par l'importance des thèmes développés et la pertinence des analyses, est très utile pour les Nations Unies d'autant qu'il va leur servir de support pour le plaidoyer sur le développement humain durable. Il pourra aussi servir de référence au gouvernement du Sénégal dans la définition des politiques sectorielles. Tous les partenaires au développement (bailleurs de fonds), universitaires, centres de recherche, ONG, secteur privé, agences des Nations Unies, vont disposer de ce rapport qui met l'accent, cette année, sur les efforts que le Sénégal doit fournir pour améliorer les conditions de vie des démunis. Le premier rapport du PNUD a été publié en 1998 et s'intitulait "développement humain et sécurité humaine".

Le Rapport national sur le Développement humain au Sénégal sera concomitamment lancé presque en même temps que le Rapport Mondial sur

le Développement Humain 2002 du PNUD. Ce document souligne l'importance des libertés politiques comme un des objectifs essentiels du développement humain ; il montre comment les institutions démocratiques contribuent à promouvoir un progrès social et une croissance économique équitables.

Selon le rapport mondial, après la vague de démocratisation des années 80 et 90, les réformes démocratiques doivent, dans un deuxième temps, approfondir la démocratie, c'est-à-dire permettre aux citoyens de prendre davantage part aux décisions, tant à l'échelle nationale que mondiale. Le rapport examine l'émergence de nouvelles formes de participation, à travers la Société civile, sur le plan local, national et international, ainsi que l'influence grandissante des réseaux internationaux d'ONG. De plus, l'un de ses chapitres est consacré à la question cruciale du contrôle démocratique des forces de sécurité et lance une mise en garde : la lutte contre le terrorisme mondial ne doit pas se faire au détriment des droits de l'homme et du soutien à la démocratie.

Comme ceux qui l'ont précédé, le rapport classe pays et territoires - 173 cette année contre 162 en 2001 - en fonction de leur développement humain. La Norvège arrive en tête, suivie par la Suède, le Canada, la Belgique, l'Australie, les Etats-Unis, les Pays-Bas, le Japon, la Finlande et la France comme peloton de tête.

Le premier pays africain arrive à la 100ème place, il s'agit du Cap-Vert. C'est ensuite l'Algérie à la 106ème place. Ce pays est immédiatement talonné par l'Afrique du Sud. On retrouve entre la 111ème et la 137ème place la Guinée-Équatoriale, l'Égypte, le Gabon, Sao Tomé et Principe, la Namibie, le Maroc, le Botswana, le Zimbabwe, le Ghana, le Kenya, le Cameroun, le Congo et les Comores.

Le Sénégal est à la 154ème place alors qu'il était auparavant à la 145ème ; il recule donc de 9 points. Après lui, les pays qui ferment la marche sont tous africains.

ADAMA MBODJ

Le Soleil 26.07.02

RAPPORT NATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Des efforts restent à faire

Le Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) 2001 intitulé " Gouvernance et Développement Humain " sera lancé officiellement ce 26 juillet 2002. Cette cérémonie aura pour cadre le méridien Président et, se fera sous la présidence effective du Chef de l'Etat Me Abdoulaye Wade. Hier, jeudi 25 juillet, des ateliers de réflexion se sont tenu au même endroit.

Depuis le début des années 90, on a constaté une plus grande prise en compte de l'être humain dans les préoccupations de développement. Même si, depuis quelque temps, un nouveau contexte marqué par la mondialisation semble battre en brèche cette position privilégiée dont a bénéficié l'homme pendant un temps. Le concept de développement humain défini comme l'élargissement de l'éventail des possibilités offertes aux individus s'impose presque comme une condition sine qua non pour un développement durable. Il a été constaté un peu partout que le développement, dans sa globalité, impliquait une gestion concertée des affaires et donc la non-exclusion de certaines couches défavorisées. La bonne gouvernance et le développement humain apparaissent dès lors comme deux visions complémentaires du développement. C'est ainsi que dans le Rapport National sur le Développement Humain au Sénégal 2001 (RNDH), ces concepteurs ont insisté sur la Gouvernance et le Développement Humain. Dans les objectifs visaient à travers ce Rapport, il figurait une analyse du mode de gouvernance des institutions, une analyse des processus économiques et des politiques sociales mais aussi, la promotion du développement humain et la bonne gouvernance.

Ce rapport a réuni pour sa confection autour du Pr Moustapha Sourang économiste émérite, un grand nombre de spécialistes du monde universitaire, de la société civile, du secteur privé du gouvernement et du système des Nations unies. Ce qui fait que ce document a bénéficié d'une totale indépendance et d'une concertation large autour de sa conception. Ceci lui confère une crédibilité scientifique et une grande envergure nationale.

Le Rapport comprend en dehors d'une introduction et d'une conclusion générale, quatre grandes parties dans lesquelles ont été abordés des thèmes



comme " Développement humain et bonne gouvernance : Instruments de mesure ", " Fonctionnement et dysfonctionnement Institutionnels : les enjeux d'une bonne gouvernance ". Dans cette partie, les concepteurs du Rapport ont fait des recommandations allant dans le sens d'un redéploiement d'efforts pour favoriser une meilleure gouvernance, le renforcement des capacités des organisations de la société civile et, repenser la décentralisation surtout avec les grandes disparités toujours présentes entre les différentes régions du pays.

Un constat a été également fait par rapport à l'état des médias qui, sont diversifiés, mais jouissent d'une indépendance assez précaire si on sait le rôle important joué par la presse privée dans le développement de la démocratie.

Le rapport salue un système électoral de plus en plus transparent, mais estime son renforcement indispensable.

Dans sa préface au rapport, le représentant résident du Pnud Ahmed Rahzaoui

affirme que " l'impact d'une bonne gouvernance sur le développement humain au Sénégal sera plus important si, les institutions de la république sont plus respectueuses des droits des citoyens et protectrices des pauvres, les réformes économiques mieux fondées sur les principes d'égalité et d'équité et les politiques sociales plus aptes à atténuer la vulnérabilité des plus démunis ".

Jusqu'à présent malgré des indicateurs économiques bons selon le Rapport, 65 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté. Avec notamment des pourcentages élevés de ménages n'ayant pas accès à l'eau, la faiblesse du degré de couverture sanitaire et, un taux élevé d'analphabétisme entre autres.

Dans sa conclusion générale, le Rapport National sur le Développement Humain 2001 estime que " le gouvernement du Sénégal doit donc porter un intérêt accru à la gouvernance politique mais également économique ".

Aliou Kane NDIAYE

Développement humain et bonne gouvernance

Cérémonie officielle de lancement du rapport du Pnud, aujourd'hui

Le président de la République Me Abdoulaye Wade procède aujourd'hui à l'hôtel Méridien président au lancement officiel du Rapport national sur le développement humain (Rindh), édition 2002, publié par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). Cette cérémonie a été précédée hier par la diffusion publique dudit rapport devant les membres de la société civile, du secteur privé, du milieu universitaire et des pouvoirs publics.

Après la présentation générale du rapport du Pnud tiré cette année «Gouvernance et développement humains» par le professeur Moustapha Kassé de l'Université Cheikh Anta Diop, des ateliers de travail ont été constitués afin de parcourir les principaux axes du document. Ainsi les groupes de travail ont abordé les questions de gouvernance institutionnelle, économique et de politiques sociales. Six principaux thèmes ont fait l'objet d'échanges entre les participants et portent sur «Justice corruption et développement humain durable», «Décentralisation et participation populaire», «Médias et démocratie», «Rôle des institutions et des marchés» et «Accès aux services sociaux de base» notamment. Sous ce chapitre, il est ressorti dans le rapport du Pnud une interconnexion entre la gestion des affaires publiques, l'émancipation humaine et l'élaboration

des politiques sociales. En effet, «l'impact d'une bonne gouvernance sur le développement humain au Sénégal est plus important si les institutions de la République sont respectueuses des droits du citoyen, si les réformes économiques sont mieux fondées sur les principes d'égalité et d'équité et si les politiques sociales sont aptes à atténuer la vulnérabilité des plus démunis», note-t-on dans le rapport. En plaçant le Sénégal à la 145ème place sur 162, le rapport a mis en évidence, entre autres points, malgré «les indicateurs macro-économiques», «les efforts que le Sénégal doit encore fournir pour que les plus démunis puissent voir leur sort s'améliorer». Le comité de pilotage, dirigé par Mme Marie Angélique Savané, qui représentait du Pnud, du gouvernement du Sénégal, de la société civile, du secteur privé et du milieu universitaire. Base de données des Nations unies pour son plaidoyer sur le développement durable, le document du Pnud est également tenu en compte dans l'élaboration des politiques sectorielles du gouvernement du Sénégal. Les conclusions du rapport seront mises à la disposition des bailleurs de fonds, des universités, des centres de recherches, des Organisations non gouvernementales, des représentants du secteur privé et des Agences des Nations unies.

El Hadji Ibrahima FALL



X 7/10 7 26 07.08

Rapport du Pnud

La pauvreté a doublé au Sénégal en 10 ans



Le taux de pauvreté au Sénégal a presque doublé dans les années 90, passant de 33 pour cent en 1990 à 65 pour cent en 1999, indique le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) consacré au développement humain du Sénégal pays et dont le lancement officiel aura lieu vendredi à Dakar. La pauvreté frappe plus de la moitié des ménages sénégalais et elle se fait surtout sentir en milieu rural où la situation alimentaire ne cesse de se dégrader à cause des mauvaises récoltes consécutives aux longues périodes de sécheresse. "Environ 53,9 pour cent des ménages au Sénégal vivent en dessous du seuil de pauvreté", précise le document, soulignant que cette pauvreté est essentiellement féminine.

DAKAR Les femmes représentent 88 pour cent des pauvres en milieu rural contre 58 pour cent dans les centres urbains, soutient le PNUD qui classe le Sénégal à la 145^e place sur 162 pays à cause de la faiblesse de son indice de développement humain (IDH) estimé à 0,423 sur une échelle qui va de 0 à 1. Le diagnostic du PNUD montre que la malnutrition touche durement les populations des régions de Kolda (62,03 pour cent), Tambacounda (60,77 pour cent), Saint-Louis (58,57 pour cent) et Diourbel (57,53 pour cent). Les régions de Dakar (24,73 pour cent) et de Kaolack (49,73 pour cent) sont les moins touchées par ce fléau. L'IDH, principal critère d'appréciation du PNUD, indique que l'espérance de vie à la naissance au Sénégal, qui est de 54 ans, stagne depuis le début des années 80 alors que le taux brut de scolarisation (TBS) n'a évolué que de 9 points au cours de la dernière décennie, passant de 56,5 pour cent en 1991 à 65,6 pour cent en 2001. Concernant des services sociaux, notamment l'accès à l'éducation et à la santé, le rapport note un écart important et croissant entre les besoins des populations et le manque de structures d'accueils adéquats. "A l'ère des réseaux technologiques, un tel dénuement est devenu inadmissible. Des réformes s'imposent et nécessitent une mobilisation de tous les acteurs économiques et sociaux", lit-on dans l'introduction du rapport. Analysant la situation macro-

économique du pays, le PNUD a noté une nette amélioration des principaux indicateurs, mais déplore leur très faible impact sur la vie des populations. "Le Sénégal connaît une croissance dont les fruits sont inégalement répartis et ses effets tardent à se refléter sur le capital humain", regrette le rapport, soulignant la disparité des revenus entre les milieux urbains et ruraux, les hommes et les femmes et entre le secteur privé et public. "Malgré le relèvement relatif du taux de croissance économique, le niveau de la vie des populations ne s'est pas amélioré et les indicateurs de développement humain sont restés à un niveau insatisfaisant", ajoute le document du PNUD produit par une équipe d'experts locaux dont le travail, achevé en 2000, a duré deux ans. Le PNUD souligne qu'il est opportun pour l'Etat du Sénégal de revoir les circuits de production et de distribution de ses richesses nationales ainsi que des revenus. Il recommande l'amélioration des services sociaux, l'augmentation de parts du budget national alloué aux services sociaux, notamment l'éducation et la santé. Selon lui, les bases de l'amélioration de la situation passeront nécessairement par une bonne gouvernance économique et politique, ce qui exige le renforcement de l'indépendance de la justice, l'approfondissement de la démocratie et de la décentralisation. "Il faut le renforcement de l'indépendance de la justice, ce qui est nécessaire dans la lutte contre la corruption, une réforme de l'administration qui devra passer par une professionnalisation des fonctionnaires. Si les politiques échouent c'est parce que nous avons une administration extrêmement rigide et tatillonne", a déclaré l'économiste Moustapha Kassé, membre des experts du PNUD. Ancien doyen de la faculté des Sciences économiques et de Gestion de l'université de Dakar, le Pr Kassé présentait mercredi les grandes lignes du rapport du PNUD. Avec un taux de croissance démographique estimé à 2,7 pour cent par an, la population du Sénégal est passée de 7 millions d'habitants en 1988 à 9 millions en 1999, selon les données officielles. La région de Dakar abrite près de 30 pour cent de la population du Sénégal et connaît un taux de croissance démographique de 3,7 pour cent par an, rappelle le rapport du PNUD.

Pana

RAPPORT DU PNUD SUR LE SENEGAL

Le rapport du Pnud revient sur la situation de la justice au Sénégal. Manque de moyens et de personnel, procédures longues et coûteuses, corruption endémique, l'institution juridique peine à faire face à ses missions auprès des citoyens.

Justice, corruption et développement humain

Le rapport national 2001 du Pnud sur le développement humain au Sénégal se veut un instrument de réflexion et non un énième rapport non lu, rempli sur les bureaux des décideurs. L'objectif du séminaire de lancement qui s'est tenu hier est de le faire vivre et de prolonger les pistes ébauchées au long de ses quelque 200 pages.

Message bien reçu : l'atelier 1 de ce séminaire revient sur un aspect essentiel de la bonne gouvernance et qui n'est qu'approché dans le rapport : la justice. Or, une fois de plus, l'état des lieux du système judiciaire sénégalais n'est pas brillant.

Du point de vue des infrastructures et du personnel tout d'abord, cours et tribunaux fonctionnent dans des conditions précaires. Le rapport cite en particulier le cas du département de Pikine, où la justice se rend dans ce qui était, il y a peu encore, un garage automobile ! Des exemples de ce genre peuvent prêter à sourire ; mais outre des problèmes évidents de fonctionnalité, un tel constat nuit à la crédibilité d'une institution où la majesté du juge fait beaucoup pour le respect de ses décisions. Les effectifs sont aussi insuffisants. Le rapport note qu'il y a un magistrat pour 25 000 habitants à Dakar, un pour 75 000 dans les régions de l'intérieur, alors que les standards occidentaux sont de un pour 1 000 habitants !

Cet état de fait empêche l'application de règles de bonne conduite judiciaire, comme la collégialité de la décision, ou encore la séparation des fonctions de poursuite et de jugement. La justice n'a pas les moyens de son indépendance : la part des ressources publiques qui lui est consacrée est faible, à peine 0,82 % du budget.

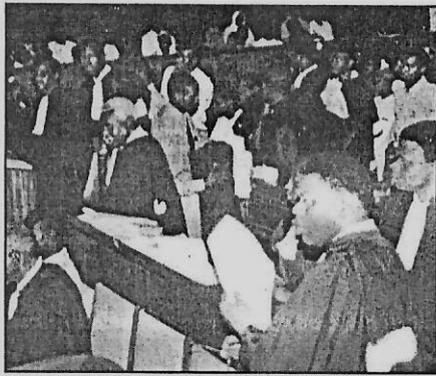
Le Pnud signale aussi la mauvaise accessibilité de la justice pour une majorité de citoyens. Trop longues,

trop lourdes, trop coûteuses, les procédures juridiques ne sont pas adaptées aux ressources et aux besoins des justiciables sénégalais. Elles multiplient les étapes, lesiliaires de justice, avec à chaque fois des frais induits. Plus par mimétisme avec l'ancienne norme coloniale que pour répondre efficacement aux réalités du pays. Il faut noter aussi un déficit en terme d'assistance juridique : un avocat signalait le cas d'un inculpé, qui a vu son jugement prononcé en français, sans traduction, et n'a rien compris au verdict qui l'accusait. Ces dysfonctionnements nuisent à l'action d'une justice trop éloignée des citoyens.

Mais le recours au droit est rendu encore moins attrayant par la corruption qui règne en maître dans l'institution judiciaire (voir *Wal* n° 3107). Alors qu'elle devrait être le lieu de la certitude et de la confiance, le lieu où le droit s'applique avec l'impassibilité d'une loi naturelle, la justice est trop souvent imprévisible et approximative.

Pour Maître Mame Adama Gueye, avocat et président du Forum Civil /Transparency International, l'indépendance de la justice ne doit pas être pensée seulement en fonction des pressions éventuelles du pouvoir comme le fait le rapport du Pnud, mais aussi en tenant compte des multiples pressions de toutes parts qu'introduit la corruption endémique de l'institution judiciaire, et qui fausse le fonctionnement du système. La situation est telle que certains cabinets d'avocats construisent leur réputation sur leur habileté à négocier certains dossiers. Dans le même ordre d'idée, la première question que pose un client à son avocat c'est "qui est en charge du dossier ?".

Impact direct, la note du Sénégal sur l'indice Transparency International, qui évalue le degré de corruption d'un pays, avait tendance à s'améliorer ces der-



Une justice sénégalaise dont les moyens matériels et humains déficients pèsent sur la qualité du service rendu aux justiciables.

nières années : elle empire depuis 2001, où elle a atteint un dramatique 2,9 sur 10 ! Or les conséquences sont graves pour le développement : sans un cadre juridique stable, il n'est pas d'activité économique honnête possible. Sans même évoquer l'image déplorable que de tels résultats peuvent avoir sur des investisseurs internationaux.

Pourtant, on rencontre une rare unanimité sur la nécessité de combattre ce fléau. Amadou Diallo, directeur adjoint des Affaires criminelles et des Grâces, faisait remarquer qu'"à cet égard, la production normative de la communauté internationale est devenue frénétique ces dernières années". Et de citer la Convention de Palerme des Nations-Unies de 2000, la Convention interaméricaine de lutte contre la corruption de 1996, les protocoles de l'Union européenne, et même les résolutions de mai 2001 des ministres de la Justice des États membres de la Cedeao : les instruments sont là, il faut les mettre en pratique.

L'exemple malien peut être encourageant. Le Mali a su modifier son Code de procédure pénal dans une loi du 20 août 2001 pour créer un véritable "pool financier" pour lutter contre la corruption. C'est en gros un parquet spécial, doté des moyens de ses ambi-

tions avec notamment une brigade économique et financière autonome. Et les résultats sont là. La révision actuelle du code pénal sénégalais devrait introduire de telles modifications. Mais comme le faisait remarquer lui-même Amadou Diallo, encore faut-il que ces dispositions soient mises en œuvre sur le terrain. "Il est facile d'édicter des lois, difficile de les faire appliquer. La lutte doit être multiforme". Une volonté politique à toute épreuve sera donc nécessaire à toute échelle, dans le public comme dans le secteur privé, pour remettre la justice au service du développement humain.

Quentin PINOTEAU
 (Stagiaire)

FRANCE IMMIGRA-

Controverse au sujet d'un tribunal pour étrangers

Le gouvernement français veut créer dans la zone aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle, un tribunal chargé de juger les étrangers sans titre de séjour en France. Un projet qui soulève la réprobation des professionnels de la justice. La Cour d'appel de Paris a rendu un avis défavorable sur ce projet.

La création prochaine par le gouvernement français, dans la zone aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle, près de Paris, d'un tribunal chargé de juger exclusivement les étrangers arrivant sans titre de séjour en France suscite la réprobation des professionnels de la justice, a-t-on constaté sur place.

Les syndicats d'avocats et de magistrats affirment qu'une justice rendue dans les locaux d'un aéroport, sans publicité des débats, n'offre pas des garanties d'équité pour les prévenus, encore moins des assurances d'indépendance pour les juges. "Le transfert du tribunal dans un milieu 100 pour cent policier, participe d'une pression sur les juges. L'étape judiciaire est depuis longtemps vécue par l'Intérieur (le ministère) comme un empêchement d'expulser en rond", a estimé dans un communiqué, le syndicat des avocats de France (Saf).

Dans une lettre adressée au Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, le syndicat des magistrats et l'association d'assistance aux frontières invitent le chef du gouvernement français à prendre "position publique et de toute urgence" contre la délocalisation à Roissy, du tribunal de Bobigny, compétent pour se

prononcer sur le maintien en zone d'attente ou la remise en liberté des étrangers arrivés en France sans titre de séjour régulier. Cette levée de boucliers ne semble pas, pour l'heure, influencer sur la position du ministère français de l'Intérieur qui plaide pour la création du nouveau tribunal afin de pouvoir réduire le nombre de ses policiers affectés à l'escorte des étrangers retenus entre la zone de l'aéroport de Roissy et le tribunal de Bobigny, à quelques encablures.

Les locaux de la nouvelle juridiction relèveront du ministre de la Justice et un convoi de magistrats et de magistrats entre Bobigny et Roissy sera assuré, précise-t-on place Beauvau où on souligne le souci de Nicolas Sarkozy, ministre français de l'Intérieur, de lever les réticences exprimées. "Le ministre de l'Intérieur tient à cette mesure. Nous allons faire tout ce qui est nécessaire pour qu'elle soit acceptée", indiquent les services de M. Sarkozy qui précisent que la création du tribunal pour étrangers est une disposition de la loi sur l'immigration de 1998, dite loi Chevènement, du nom de l'ancien ministre socialiste de l'Intérieur.

Le gouvernement de Lionel Jospin, alors Premier ministre, avait déjà envisagé d'installer effectivement le tribunal de Roissy, mais il avait à l'époque dû différer son projet en raison à la fois, de la grogne des syndicats de magistrats, des organisations professionnelles d'avocats et des divergences entre les ministères français de l'Intérieur et celui de la Justice.

Sollicitée sur le sujet par la chancellerie, la Cour d'appel de Paris a rendu un avis défavorable sur le tribunal ad hoc de Roissy, seon des sources associatives, qui dénoncent, par ailleurs, la dégradation des conditions de rétention de étrangers sans titre de séjour en zone d'attente.

(Pana)

En attendant le président de la République

"Le rapport n'est pas une Bible !... Nous sommes là pour l'écriture". Présidant l'atelier numéro 2 sur la "gouvernance économique", dans le cadre de la présentation du rapport du Pnud sur le développement humain (Rndh), Mansour Kama, président du Conseil national des employeurs (Cnes) vient de donner le coup d'envoi du débat. L'objectif est clair : représentants de la société civile, du secteur privé et du gouvernement sénégalais sont là pour critiquer et du même coup compléter le Rndh 2001 avant son lancement officiel prévu pour ce vendredi.

Depuis 1990, le Pnud encourage l'élaboration de ce document. Portant sur un sujet précis, il évalue le progrès du développement humain dans le pays en question, en cherchant en même temps « à impulser la réflexion théorique et pratique dans divers domaines de l'activité économique et sociale ». « Bonne gouvernance et développement économique » étant le thème sélectionné pour l'année 2001, les trois ateliers de discussion organisés hier ont été consacrés à la « gouvernance institutionnelle », « la gouvernance économique » et aux « politiques sociales ».

Cette initiative vise à mettre en débat un rapport élaboré par des experts. Cette démarche participative permet ainsi à divers acteurs sociaux d'exprimer leurs critiques sur les résultats du Rndh 2001 et de faire des propositions concernant le développement du Sénégal. Comme l'ont expliqué les organisateurs de la rencontre, il s'agissait « de discuter plus profondément de la problématique de la bonne gouvernance et de ses relations avec le développement humain » et « de créer une synergie entre gouvernement, partenaires au développement, secteur privé et société civile autour de la thématique du Rndh 2001 ».

Toutes les contributions seront présentées aujourd'hui lors du lancement officiel du Rndh 2001 en présence du président de la République. Le pas suivant est donc de prendre en compte ces recommandations au moment d'élaborer les politiques de développement.

David Puig (Stagiaire)

A VENDRE

56 Parcelles de 150 m2
S/TF POUT
(Derrière Station
TOTAL)
Contact 951 32 67 &
639 88 62



DYNA ENTREPRISES
 APPEL D'OFFRES

Prestataire de distribution
 DES : REF P 02 18-A

DynaEntreprises sénégalaises recrute un prestataire en diffusion, distribution, commercialisation des documents Dyna.

Qualifications requises

Expérience en marketing dans les zones décentralisées
 Expérience dans la distribution de manuels, CD-ROM et autres supports d'information.
 Avoir les contacts de distributeurs dans les zones décentralisées
 Nécessité d'une équipe commerciale innovatrice.

Les termes de référence peuvent être retirés à partir du 5 août 2002 aux adresses suivantes :

www.appel-d-offres.sn

info@dynaentreprises.com

DynaDakar : Tél. : 835 17 37 - Fax : 824 73 47

DynaKolda : Tél. : 938 80 10 - Fax : 936 80 11

DynaTamba : Tél. : 981 28 71 - Fax : 981 28 73

DynaThiès : Tél. : 952 12 21 - Fax : 952 12 23

DynaZiguinchor : Tél. : 991 48 49 - Fax : 991 48 47

Date limite de dépôt des offres : **le lundi 19 août 2002 à 17 h.**

ECONOMIE - FINANCES & AFFAIRES

DEVELOPPEMENT HUMAIN AU SENEGAL

Les trois cinquièmes de la population au-dessous du seuil de la pauvreté

C'est ce matin que le programme des Nations Unies pour le développement va rendre public le rapport national 2001 centré, cette année, sur la bonne gouvernance et le développement humain. La cérémonie sera présidée, à l'hôtel Méridien-Président, par le chef de l'Etat, Me Abdoulaye Wade. Le rapport révèle que 3 Sénégalais sur 5 vivent au-dessous du seuil de la pauvreté.

En prélude à sa publication, le rapport a été présenté hier, et a fait l'objet d'une réflexion sur la bonne gouvernance institutionnelle, économique et les politiques sociales. Celles-ci méritent aujourd'hui une plus grande attention et une bonne orientation dans la croisade contre la pauvreté en croissance. Au regard des données, le fléau demeure et va en hausse, malgré les efforts menés depuis quelques années. Environ 3/5 de la population vit au-dessous du seuil de la pauvreté. C'est là que le débat que va soulever ce rapport national est d'un intérêt capital, d'autant qu'il offre une vision stratégique pour une meilleure amélioration des conditions de vie des populations.

Le rapport, qui est d'une dimension économique et politique, est l'aboutissement d'un travail entamé depuis 1999 et dont les données datent d'avant 2001. Ce qui fait dire à la présidente de l'équipe pluridisciplinaire qui a réalisé ce document, Mme Marie Angélique Savané, que : "beaucoup de données ne correspondent pas avec les réalités actuelles". Mais le mérite de la réalisation de ce rapport stratégique, c'est qu'il permettra d'aller vers la création d'un cadre permanent voire un débat national sur le développement

disposer d'indicateurs". L'ambition du rapport est donc de fournir suffisamment de données sur la situation actuelle, avant d'aller vers un développement durable.

En somme, comme l'a souligné Mme Marie Angélique Savané, ce présent rapport ne règle pas tous les problèmes, mais c'est une synthèse des problèmes les plus importants sur lesquels des recommandations adéquates sont attendues, afin d'engager le processus de développement humain.

Le coordinateur résident du système des Nations Unies, M. Mohamed Rhazouani, s'est réjoui de l'option du gouvernement du Sénégal de donner la priorité au développement rural.

"Parce que, indique-t-il, la pauvreté rurale est extrêmement importante et touche près de 85 % de la population". Et la position du PNUD dans ce sens est très claire. "Nous pensons que l'option qui a été prise par le gouvernement, telle qu'elle a été décrite dans le document stratégique de réduction de la pauvreté, est la bonne", affirme M. Rhazouani. Dans ce cadre, le PNUD préconise que la lutte contre la pauvreté mette l'accent sur le développement rural, l'augmentation des revenus des populations rurales avant de s'attaquer à des stratégies de développement dit secondaire ou tertiaire. Certes, la mondialisation peut apporter beaucoup, mais le coordinateur résident du PNUD, pense qu'il y a des préalables : c'est de combattre la pauvreté rurale.

ADAMA MBODJ

GESTION DES ENTREPRISES DE PRESSE

Des risques d'asphyxie, malgré un environnement politique favorable

Le groupe HECI (Hautes Etudes Canadiennes et Internationales) a organisé, hier, dans ses locaux, un forum sur la gestion des entreprises de presse au Sénégal. Abdou Latif Coulibaly, directeur général de Sud Fm, seul animateur parmi les directeurs d'organes de presse pressentis, a tout en spécifiant les caractéristiques propres à une entreprise de presse.

Selon le directeur général de Sud Fm, il n'y a, a priori, aucune différence entre une entreprise de presse et n'importe quel autre type d'entreprises dans les fondamentaux du management. "Toute entreprise suppose un projet d'organisation dynamique, un business-plan, une trésorerie honnête, une information comptable rigoureuse et des comptes à l'abri de toute manipulation", a-t-il martelé.

Mais, du fait de son contenu particulier, l'entreprise de presse présente quelques spécificités aussi bien sur le plan de son organisation commerciale que de l'influence remarquable qu'elle pourrait subir de la part des annonceurs, reconnaît M. Coulibaly avant de s'interroger : "est-ce qu'il existe même une entreprise de presse au Sénégal ?" En se fondant sur des critères comme l'existence d'actifs, d'une trésorerie saine, d'un plan comptable et d'un marché cohérent, la réponse de notre confrère est tout simplement négative. "Si on applique strictement les règles, on peut dire qu'il n'existe au Sénégal que deux entreprises de presse : "le Soleil" et la RTS qui sont beaucoup plus structurés sur le plan organisationnel", a-t-il lancé à l'assistance.

Les difficultés des entreprises de presse proviennent, selon lui, de la déshérence des capacités éco-

diverses" se partageant le marché de la publicité avec les autres entreprises privées soumises à d'innombrables taxes. "Nous avons mis en place des journaux et des radios de qualité sans entreprise de presse. Tout est passif. Aucune entreprise n'a même un bien immobilier à garantir pour prétendre à un prêt", s'est-il plaint.

La conséquence de cette "gestion informelle", c'est la disparition, depuis quelque temps, de certains journaux dans les kiosques et de certaines radios dans les ondes Fm.

Tout en reconnaissant que quelques structures privées émergent, M. Coulibaly est sceptique sur leur pérennisation après le désengagement de leurs fondateurs. "Je ne serai pas surpris si on passe, d'ici un an, à quatre quotidiens au Sénégal", a-t-il ajouté. Pour mettre fin à ce "tableau apocalyptique", le directeur de Sud Fm propose la mise en place d'un fonds fiduciaire avec deux guichets dont l'un servirait comme forme de garantie et l'autre sous forme de subventions corrélées au renforcement des capacités des médias. Seul moyen, selon lui, de mettre fin à la morosité qui règne dans le milieu de la presse de notre pays, caractérisé par "un environnement politique très favorable à son épanouissement et des carences éco-

Le Soleil 26-07-02

La corruption est bien ancrée dans notre pays et semble s'amplifier, nonobstant la condamnation unanime dont elle fait l'objet. C'est la conviction de Me Mame Adama Gueye, président du Forum Civil. « Force est de constater que la convergence dans la dénonciation, par principe, de la corruption est importante mais pas suffisante pour faire reculer le phénomène. Il convient donc d'aller au-delà, pour essayer d'asseoir les bases réalistes d'une lutte contre ce cancer social ».

Pour Mame Adama Gueye, la première bataille a consisté à vaincre le tabou, en portant sur la place publique le débat sur la corruption. Il reste beaucoup à faire pour que la

JUSTICE ET CORRUPTION AU SENEGAL

Le phénomène gagne de l'ampleur

Le séminaire de lancement du rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud) a eu lieu hier, jeudi 25 juillet, au Méridien Président. Des spécialistes d'horizons divers (économistes, consultants, bailleurs et membre du secteur privé et de l'administration) ont entamé la réflexion sur plusieurs aspects soulevés par le rapport sur le développement humain durable. Au cours de cette journée de restitution, Me Mame Adama Gueye, président du Forum civil qui a déjà eu à épingle le Sénégal, est revenu à la charge. Sa communication portait sur la « Justice et la Corruption ».

guerre soit remportée contre ce « mal pernicieux souvent invisible et pourtant omniprésent à tous les niveaux de notre organisation sociale. Le mal est d'autant plus ancré dans notre

PRESE

Jacqueline Fatima Bocoum quitte Com 7

Notre collègue Jacqueline Fatima Bocoum vient de quitter le groupe Com 7, après avoir occupé le poste de Directrice générale du 3 juillet 2001 au 23 juillet 2002. Cette journaliste de 33 ans a dirigé pendant treize mois ce groupe qui comprend trois sociétés : Com 7 la maison-mère qui coiffe l'imprimerie ; 7 Edition qui coiffe les trois quotidiens et l'hebdomadaire et 7 Fm qui coiffe la radio, sans compter la régie commerciale.

sénégalaise est lente, imprévisible, peu fiable et inaccessible.

Autant de facteurs qui portent sérieusement atteinte à la confiance que les citoyens doivent accorder à leur justice. « La justice est imprévisible et son administration manque de fiabilité. Pour les justiciables sénégalais, l'accès à la convocation au temple de Thémis est source d'inquiétude et de désarroi. La justice apparaît en première analyse comme le domaine de l'incertitude et de l'insécurité. Les enquêtes réalisées auprès du secteur privé révèlent que l'un des problèmes majeurs au Sénégal concerne la lenteur et l'imprévisibilité du système judiciaire », affirme Me Mame Gueye, citant G. Biundo et Olivier de Sardan, auteurs d'un rapport sur la corruption en Afrique de l'Ouest, intitulé « La corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest ».

La journée d'hier a été marquée également par quelques exposés sur la gouvernance et les questions de développement. La clôture de cette importante rencontre est prévue ce vendredi sous la présidence du Président Abdoulaye Wade.

Moussa DIOP

négligé avec des incidences sur les surcoûts économiques, le ralentissement des investissements et de la croissance, la rupture de la concurrence entre les entreprises, la réduction de l'aide extérieure, entre autres.

La lutte sera d'ailleurs très difficile, car selon le président du Forum Civil, la justice qui en est le principal rempart demeure très limitée dans son action, faute de moyens matériels et humains. Au moment où, dans les pays occidentaux, l'on compte un magistrat pour mille habitants, au Sénégal, l'on en est à un magistrat pour 25.000 habitants à Dakar et un magistrat pour 75.000 habitants dans les régions, souligne Me Mame Adama Gueye. Et le président du Forum Civil de préciser que la justice

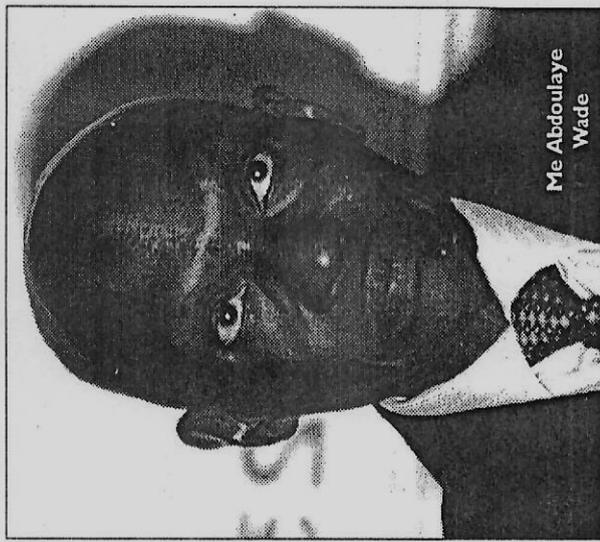
société, estime le président du Forum Civil, que malgré l'arsenal juridique mis en place, les nombreuses enquêtes et rapports publiés, entre 1998 et 2001, n'ont cessé d'accabler le Sénégal ».

Pis encore, des phénomènes voisins, tout aussi condamnables, ne cessent de gagner du terrain. Il s'agit notamment de la concussion, du pantouflage, du népotisme, du copinage et du clientélisme politique. Me Mame Adama Gueye qui a été conforté dans son argumentaire par les conclusions du dernier Rapport du Pnud sur le Sénégal, a servi un violent réquisitoire « contre le système qui ne permet pas encore une lutte efficace contre la corruption au Sénégal ». Et son impact est très

SUD 26.07.02

Les propositions des experts du Pnud

Le Sénégal classé 145ème sur 162 pays en 1999 par le Rapport national sur le développement humain publié par le Pnud n'a pas connu une meilleure évolution. Le rapport de 2001 a fait mention des mêmes préoccupations quant au sort des populations. Les dimensions institutionnelle, économique et sociale de cette étude ont fait l'objet hier d'un atelier de réflexion au Méridien Président.



Me Abdoulaye Wade

Le groupe de consultants qui a élaboré le rapport du Sénégal sur le développement humain en 2001 a proposé des solutions de sortie de crise pour notre pays. La corruption, la pauvreté sous toutes ses facettes, le dysfonctionnement des institutions de la République... ont été dépeints par les experts engagés par le Pnud qui ont par la même occasion rappelé les grands principes qui sous-tendent un développement économique et social du pays. L'atelier de réflexion sur le rapport national de développement humain tenu au Méridien Président en pré-

lité de recours devant l'autorité judiciaire. L'action en justice engendre des frais élevés (assignation, citation, procès-verbaux, honoraires d'avocat, expertises fiscale, médicale, immobilière, comptable...) pas toujours supportable pour les justiciables. Une amélioration du revenu des agents exposés à la corruption, une réforme des textes régissant les marchés publics et la dotation d'un budget autonome au pouvoir judiciaire pourraient mettre en terme aux dysfonctionnements de la justice sénégalaise.

La corruption qui fausse les mécanismes de la concurrence est difficile à définir. Elle continue à se manifester et à s'aggraver surtout lors des attributions de marchés publics ou lorsque les systèmes de contrôle de l'utilisation des finances publiques peuvent être contournés, quand on sait que les commandes publiques, rien qu'en 1999, ont été évaluées à 127,7 milliards de Fcfa. La corruption bureaucratique suppose quant à elle une amélioration du fonctionnement de l'administration.

Les organes de contrôle interne mis en place par les autorités ne bénéficient pas, selon les experts, des moyens et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de leurs missions. L'éradication complète doit, ont estimé les consultants, s'intégrer dans un processus global de réforme de l'Administration.

RÉFORMES ÉCONOMIQUES

La poursuite des réformes économiques et financières avec les modifications ap-

portées ces dernières années sur les relations entre l'Etat, le secteur privé et leur impact social, a été étudiée par les consultants du Pnud.

L'examen du tableau de bord de l'économie sénégalaise atteste d'une amélioration notable des principaux agrégats que le changement de parité avait déjà conforté, tant au niveau des prix, des finances publiques, de la production, de la monnaie ou encore de la position externe, a expliqué hier le professeur Moustapha Kassé qui a dirigé l'équipe d'experts indépendants qui ont rédigé ce rapport. Malgré ces réalisations, l'enquête sénégalaise auprès des ménages de 1994 rapporte que dans notre pays 58 % des ménages vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Cette pauvreté affecte beaucoup plus les campagnes où 79 % des ménages sont pauvres, soit quatre ménages sur cinq. Les réformes engagées au cours de ces années et leur mise en œuvre par les gouvernants n'ont pas été suffisantes pour assurer l'efficacité des politiques socio-économiques. Elles révèlent toujours, selon les experts, l'existence d'une forte corrélation entre la gouver-

nance des réformes économiques et le développement humain. La définition de nouvelles orientations et stratégies exige de tenir compte des limites des politiques déjà mises en œuvre et des contraintes socio-économiques propres au pays. Il s'agit notamment du rythme d'évolution de la population qui détermine celui de la demande sociale et qui doit être mis en relation avec le taux, le rythme et le profil de la croissance de l'économie.

S'agissant du mode de gestion de l'économie, il a été souligné que l'Etat s'est souvent montré laxiste quand il s'est agi d'appliquer les règles de bonne gestion des ressources publiques. Les experts font même remarquer que la précipitation avec laquelle certaines réformes ont été engagées par le gouvernement s'explique plus par l'urgence d'accéder aux ressources des institutions financières internationales que par une adhésion consciente à ces mesures.

L'appauvrissement croissant des populations est aussi une conséquence de l'inéquité fiscale. L'essentiel du poids des impôts sur le revenu et sur la propriété repose sur les salariés alors

que les entreprises ont un revenu brut d'exploitation près de trois fois plus élevé que les salaires et les charges sociales.

Le secteur primaire ne contribue au Pib qu'à hauteur de 18,5 % en 1999 malgré la proportion importante de la population active qu'il concentre. La filière arachidière qui risque de rester pour longtemps déficitaire a amené les experts à se demander si la filière peut survivre et si l'arachide peut réellement continuer à jouer un rôle entraînant pour l'économie nationale.

Les partenaires au développement, notamment les institutions financières internationales, ont proposé deux alternatives: la restriction profonde de la filière en ce qui concerne la réalisation de son équilibre ou l'abandon pur et simple et la promotion d'activités agricoles substitutives.

La santé appelle, pour les consultants du Pnud, la mise en place d'une couverture sanitaire qui tienne compte des capacités financières des pauvres. Ils suggèrent également l'augmentation du budget de la santé et la distribution plus égalitaire des soins de santé.

MARIE ADELAÏDE DIONE



ECHÉANCE 2ÈME BIMESTRE 2002 (groupe 1)

La Sde porte à la connaissance de ses clients que les factures du 2^{ème} bimestre 2002 vont arriver à échéance le 05 août 2002.

Pour les secteurs et régions suivants :

Secteur 1 : Dakar plateau, Rebeuss, Cité Cap-verdienne, Médina, Gueule Tapée, Colobane, Fass, Général De Gaulle.

RAPPORT DU PNUD SUR LE SENEGAL

Les objections de Me Wade

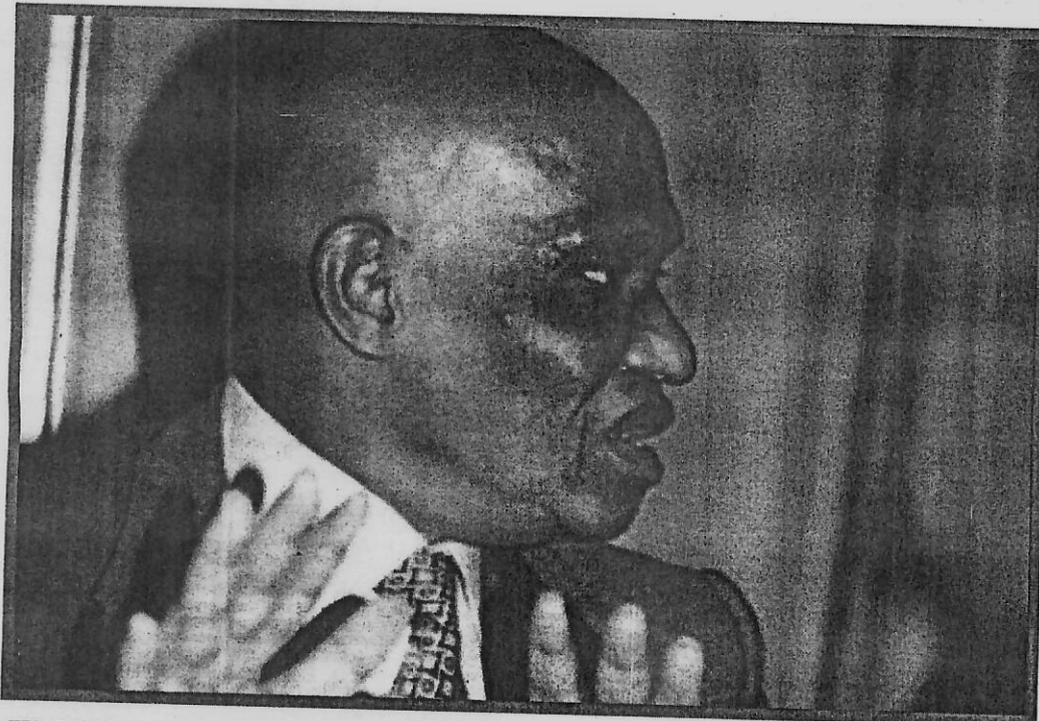
Invité hier au lancement officiel du Rapport du Pnud sur le Sénégal, Abdoulaye Wade a affiché ses réserves par rapport au document. D'une part, il soutient que l'essentiel des données analysées ne relèvent pas de la période de gestion du pouvoir libéral, et que ce sont les socialistes qui doivent en être comptables. Et là où ce rapport qui date de 2001 peut être imputable au régime actuel, dans le sens de la continuité de l'Etat, le président de la République souligne qu'il «ne désapprouve, ni n'approuve». L'un des points qui dérange le plus dans ce rapport, a trait à la dénonciation de la corruption.

PAGE 2

LE PIT FACE A LA PRESSE Les dérives du pouvoir dénoncées

Dans la situation actuelle où les jugements défavorables se multiplient quant à la gestion du pouvoir, le Pit fait dans le chœur plutôt que la différence. Le parti d'Amath Dansokho a tenu hier une conférence de presse durant laquelle Sémou Pathé Guèye a analysé les fondements des «dérives» du pouvoir actuel.

PAGE 4



ELUS LOCAUX Le triplé de la Cap 21 fait des frustrés

PAGE 4



Etienne Preira soutenu par sa mère. Le «Lion» refuse d'abdiquer.

BASKET Le quatrième quart-temps d'Etienne Preira

PAGE 12

GRAND JEU YOTOX DU 3^{ème} MILLENAIRE

Monsieur YOTOX
dans votre maison, dans votre quartier...

- LUNDI 29 JUILLET 15 H :
PARCELLES (RUE 22 PRES DE L'EGLISE)
- MERCREDI 31 JUILLET 15 H :
MEDINA (RUE 6) VERS CITE POLICE



RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

"Un document dangereux" à censurer ?

Analyser le mode de gouvernance des institutions, celui des processus économiques et des politiques sociales est l'objectif que s'est fixé le rapport national sur le développement humain 2001 au Sénégal. Le lancement de rapport qui s'est fait avant-hier a soulevé l'ire du président Abdoulaye Wade.

Le développement humain n'est pas seulement la conséquence de processus économiques, il est aussi le résultat de l'interaction entre les politiques économiques et sociales et les modes de gouvernance. Telle est la conclusion du rapport national sur le développement humain au Sénégal (Rndh). Un rapport dont le lancement officiel a eu lieu hier sous la présidence de Me Abdoulaye Wade président de la République, en présence de tous les membres de son gouvernement.

Cette cérémonie intervient deux jours après le lancement à Manille (aux Philippines) du Rapport mondial sur le développement humain qui en est arrivé à la conclusion que "l'efficacité de la gouvernance est la clé du développement humain". Ce qui décrie la reconnaissance universelle de la bonne gouvernance comme "un impératif incontournable pour le développement", selon le représentant résident du Pnud à Dakar, Ahmed Rha-zouai.

Aussi, en matière de bonne gouvernance, le Sénégal est toujours présenté comme un modèle en Afrique et ailleurs. Or l'index de développement humain du Sénégal "demeure obstinément parmi les plus bas au monde". En effet, le Sénégal, occupe la 158e place sur 173 dans la classification publiée mercredi dernier par le Pnud. Cette classification qui a été établie selon l'indice de développement humain des pays considérés. Il y a un "paradoxe" à "élucider", de l'avis de M. Razhaoui qui semble ne pas comprendre "le décalage qui s'est creusé entre une gouvernance démocratique manifeste et une

performance de développement humain bien en deçà des espérances".

Cet éclaircissement sera d'autant plus nécessaire qu'il est dit que "les indicateurs de performance au Sénégal montrent que la gouvernance est désormais adoptée comme paradigme constitutif de l'organisation et de l'exercice des pouvoirs et que le développement humain durable est considéré comme finalité ultime des politiques de développement", rapporte le représentant du Pnud. Néanmoins, poursuit-il, une telle déclaration augure une corrélation positive entre bonne gouvernance et développement humain au Sénégal.

Par ailleurs, il est d'une part souligné dans ce rapport l'existence de "convictions et de volonté de changement" depuis l'avènement de l'alternance. D'autre part, il est noté "qu'il y a encore un long chemin à parcourir pour venir à bout des réformes en profondeur qui restent à réaliser pour tester les convictions et la nouvelle volonté de changement".

En outre, ce rapport a fait l'objet, avant-hier, de travaux en atelier avec des commissions sur la gouvernance économique, institutionnelle, et sur les politiques sociales. Selon les recommandations de ces travaux, il serait profitable d'utiliser les nouvelles technologies de l'information pour améliorer la qualité et la productivité du service public. Aussi faudrait-il, entre autres recommandations, renforcer la décentralisation, le rôle et la capacité des médias. Par ailleurs, suggère le professeur Moustapha Kassé coordonnateur de ce Rndh produit par une équipe

de consultants à la demande du Pnud, il faudra surtout "éviter d'apporter des réponses politiciennes à des questions éminemment techniques" comme le cas de la filière arachidière.

Seulement voilà : ces belles recommandations n'engagent en rien le président de la République Me Abdoulaye Wade ni son gouvernement. Et le président Abdoulaye s'est voulu très clair à ce sujet : "Je n'approuve ni ne désapprouve ce rapport qui ne concerne pas mon gouvernement. Je n'ai pas à le défendre et je ne le défendrai pas".

Aux présentateurs du Rndh, le président Wade conseille d'appeler "ceux qui étaient là" (le rapport se base sur des données antérieures à 2001) pour défendre ce travail. A son avis, "ils ont assez de cadres" pour défendre le rapport dont le président de la République s'interroge sur "la valeur" du moment qu'il n'est pas contradictoire, parce que rédigé en l'absence d'un représentant de son gouvernement.

Toutefois, le président Abdoulaye Wade fait savoir qu'il prendra compte du contenu du rapport pour savoir quels sont les changements opérés sous son magistère. N'empêche, le président Wade estime qu'il est "dangereux que ce rapport circule tout seul" dans les instances internationales. D'où sa proposition au représentant résident de produire un autre rapport qui sera intitulé "Tome 2", avec les mêmes couleurs mais élaboré en collaboration avec les membres de son gouvernement pour "faire notre bilan de développement humain".

Aminatou M. DIOP

ASSOCIATION D'ELUS LOCAUX

Les associations des maires du Sénégal (Ams), des présidents de conseil régional (Apr) et des présidents de conseil rural ont depuis hier de nouveaux présidents. Si l'élection de trois membres de la Cap 21 à la tête des organisations d'élus locaux s'est déroulée sans surprise, des frictions entre les maires de la majorité présidentielle et de l'opposition sont survenues au moment de la désignation des membres du bureau de l'Ams. Les maires de l'opposition ont décidé de quitter la salle avant la formation du bureau de la structure, estimant que leurs revendications n'étaient qu'imparfaitement prises en compte.

La Cap 21 rafle tout et frustre le Cpc

Pas de surprise, mais des négociations difficiles. Tel était le bilan que faisaient hier devant la presse les présidents fraîchement élus des associations des maires du Sénégal (Ams), des présidents de conseil régional (Apr) et des présidents de conseil rural (Apr). Pas de surprise, car les hommes qui étaient pressentis depuis quelques jours se sont imposés sans difficulté à la tête des trois organisations d'élus locaux. Ainsi, Ousmane Masseck Ndiaye, Abdoulaye Faye et Aly Lô, tous trois de la mouvance Cap 21, ont pris les commandes de l'Ams, de l'Apr et de l'Apr. Leur parti politique étant largement majoritaire au niveau des maires, des conseils régionaux et des conseils ruraux, ils n'ont eu aucun mal à se faire élire.

Mais si leur désignation n'a été qu'une formalité, il n'en a pas été de même pour la formation des bureaux de travail des organisations. Le conflit le plus dur est intervenu au moment de

la répartition des places au sein du bureau de l'Ams. En effet, quatre heures de discussions n'ont pas suffi pour trouver un accord satisfaisant entre les maires de la Cap 21 et ceux de l'opposition. Estimant que les postes proposés par les maires de la Cap 21 au sein du bureau de l'organisation étaient insuffisants, les maires de la Cpc ont décidé de se retirer de la salle et de ne pas prendre part à la formation du bureau.

Les trois présidents nouvellement élus ont cependant cherché à minimiser l'incident en se présentant comme des hommes de consensus. Se voulant rassurant, le président de l'Ams, Abdoulaye Faye, s'est dit "persuadé que nous trouverons une solution". Nous serons, a-t-il précisé, "au service des populations au-delà de toutes considérations partisans".

L'élection des présidents close, l'heure est donc à un bilan du travail réalisé pendant les cinq années précédentes dans le cadre de

l'Ams, de l'Apr et de l'Apr. L'objectif étant, comme l'a précisé Abdoulaye Faye, de "continuer ce qui s'est déjà fait". En effet, ces trois organisations sont appelées à jouer un rôle particulièrement important dans le processus de décentralisation en cours au Sénégal.

Interface entre l'Etat et les collectivités locales, d'une part, et entre les bailleurs de fonds et les maires, régions et communautés rurales, d'autre part, ces organisations sont un cadre de concertation permettant d'élaborer des politiques prenant en compte l'ensemble des collectivités. Plusieurs projets visant à renforcer leur capacité sont déjà en route. A l'image du Programme d'appui aux élus locaux (Pael) financé par l'Agence canadienne de coopération et de développement international (Acdi) qui vise à "améliorer les capacités des collectivités locales à produire des services de proximité".

David PUIG (Stagiaire)

Les paysans en guerre contre la tomate "gambienne"

(Correspondance) - Les producteurs de tomates du delta et de la vallée du fleuve Sénégal ont décidé de lutter contre la concurrence déloyale que leur font les produits en provenance frauduleuse de la Gambie. Cette décision a été prise lors d'une réunion d'évaluation de la campagne de tomate 2001-2002.

Selon le président du comité interprofessionnel de la tomate, M. Fédor, l'Etat sénégalais doit prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter systématiquement l'entrée dans notre pays de cette tomate frauduleuse. Pour M. Fédor, ce qui est paradoxal, c'est que la Gambie n'a pas d'usine de tomates ; elle importe de la tomate à partir de l'Italie et de

l'Espagne, des pays où la culture de la tomate est subventionnée à 80 % par l'Union européenne. Par conséquent, pour M. Fédor, dans cette exportation vers le Sénégal, la Gambie n'a rien à perdre.

Le président du Comité interprofessionnel de la tomate de tirer la sonnette d'alarme : "Nous avons déjà des difficultés avec les filières de l'arachide et du riz ; si nous ne prenons pas des mesures, l'unique secteur qui survit encore va bientôt s'écrouler parce qu'on a accordé des facilités à la Gambie et c'est intolérable".

Devant cette situation jugée inadmissible par les producteurs de tomate, le Comité interprofessionnel appelle à la vigilance de

l'Etat sénégalais au niveau de la frontière sénégalogambienne. "Même si les relations entre les deux pays doivent en souffrir, nous n'accepterons pas cette concurrence", avertit M. Fédor qui a affirmé que les producteurs sénégalais sont capables d'assurer l'autosuffisance du pays en tomate.

Cette année, le bilan de la campagne de tomate est mitigé. Contrairement à la saison dernière qui avait enregistré une production record de 47 000 t, cette année, 42 000 t ont été récoltées. Un chiffre loin des espérances qui se sont envolées en raison des intempéries survenues dans la région Nord au mois de janvier dernier.

Mama M. NIANG

L'incompréhensible logique de Me Wade

Faudrait-il réécrire l'histoire du Sénégal à compter de 2001 ? On est tenté par l'affirmative à cette question quand on suit le raisonnement du président de la République Me Abdoulaye Wade qui présidait hier le lancement du Rapport national sur le développement humain. Et le cas échéant, il serait légitime de se demander quel sens attribuer dès lors à la continuité dans la gestion des affaires publiques.

D'abord, tout en présidant la cérémonie de lancement du Rapport national sur le développement humain 2001, le président Wade lui a dénié tout caractère "officiel". Pourtant, l'ensemble de son gouvernement y était, mais à titre d'invités à une "réunion privée". Car ladite cérémonie était, pour le président Abdoulaye Wade, juste une séance de "causerie au coin du feu" à laquelle le Pnud l'avait invité en compagnie de son gouvernement. Une invitation à laquelle il a répondu pour plaider sa cause, en fustigeant "l'amalgame" autour de ce Rndh qu'on veut imputer à son gouvernement. Une attitude désolante de l'avis du président Wade, qui ne se justifie que par l'ignorance du fait que lui et son gouvernement n'ont pas (leur) langues dans (leur) poche.

Ensuite, il faudra "demander" aux cadres du régime de l'ancien président Abdou Diouf de défendre le Rndh 2001, précise-t-il. Parce que, explique le président Abdoulaye Wade, il n'a pris le pouvoir qu'en avril 2000 et le temps de rédiger et de faire voter la nouvelle Constitution, l'année était déjà bouclée.

Alors s'il faut considérer que le bilan de l'actuel régime ne commence en fait qu'en 2001, à qui imputer les performances de l'année 2000, ou devrait-on le considérer comme "une année invalide". Et si tant est que cette logique convoquée par le président de la République pour réfuter le Rndh 2001 est valable, pourquoi n'avait-on pas invité les cadres d'avant-ternance pour inaugurer la Piscine olympique de Dakar qui a quand même été un des grands projets réalisés par l'ancien régime. Quid des financements de projets négociés par l'ancien gouvernement et exécutés par celui de l'alternance ?

Certes, les chiffres du Pnud dans le Rndh remontent bien loin dans les années 90. Mais il faut reconnaître que le président Abdoulaye Wade, tout comme ces militants qui ont été "des ministres trististes" dans les différents gouvernements à majorité élargie de l'ancien président Abdou Diouf, sont tout aussi comptables des performances économiques, politiques et sociales du Sénégal des années 90. En tout jusqu'en 1998.

Alors il serait plus sage de tourner la page socialiste comme les sénégalais l'avaient voté un soir de 19 mars 2000 et considérer les faits d'avant 2001 comme un rétroviseur dans lequel il faudra se mirer pour réaliser de réels et profonds changements réels. Des changements fondés sur l'expérience de ses années passées pour construire des lendemains meilleurs. L'histoire du Sénégal y gagnera de belles lettres.

A. M. DIOP

L'université Gaston Berger fait 100 % au Cames

L'Université Gaston Berger de Saint-Louis a obtenu au terme de la 24e Session du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (Cames) qui vient de se tenir à Libreville (Gabon) un taux de réussite de 100 pour cent.

Cette session qui s'est déroulée en présence du recteur de l'institution universitaire saint-louisienne, le professeur Ndiawar Sarr, a enregistré la participation de 11 candidats présentés par l'Ugb au Cames, dont les différents comités techniques spécialisés évaluent chaque année la candidature des enseignants du supérieur pour une promotion dans leur carrière universitaire.

Cette bonne santé académique de l'Ugb se reflète également à travers la récente soutenance de thèse de Doctorat d'Etat ès-Lettres à l'issue de laquelle le jury a

décerné à l'unanimité la mention "très honorable" à Baydallaye Kane.

Enseignant depuis plusieurs années à l'Ugb, M. Kane s'est intéressé aux Représentations de la justice répressive dans les romans de Chinua Achebe : Ngugi Wa Thiong'O et Alex La Guma : l'expression d'un double engagement. Durant sa thèse, dont la direction était assurée par le professeur, Ndiawar Sarr, Recteur de l'Ugb.

Dans son exposé, M. Kane a démontré que le thème de la justice répressive sert de prétexte à des écrivains africains anglophones pour "déconstruire" le discours colonial sur l'Afrique, mais aussi illustrer le désenchantement et la désillusion qui ont suivi les indépendances des Etats africains.

Le jury qui a très bien apprécié les travaux de l'enseignant saint-louisien, était,

signalé-t-on, composé par Edris Mackward, professeur émérite de l'Université de Wisconsin Madison (Usa), Christiane Fiouppou, professeur des Universités de France, Marième Sy et Mamadou Kandji, professeurs titulaires à l'Ucad et Mwamba Cabakulu, maître de conférences à l'Ugb.

Dans la même mouvance, une brillante thèse de doctorat du troisième cycle vient d'être soutenue par Idrissa Ly à l'Ugb autour du sujet : Résultats d'existence en optimisation de forme et étude d'un problème extérieur à frontière libre : cas du P-Laplacien.

M. Ly qui a entièrement préparé sa thèse au sein de l'Ufr de l'Université de Saint-Louis a obtenu la mention "très honorable" et avec les félicitations du jury présidé par le professeur titulaire, Galaye Dia.

(Aps)

LANCEMENT DU RAPPORT 2001 SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN AU SÉNÉGAL

Wade tourne en dérision les experts

La cérémonie de lancement officiel du rapport national sur le développement humain au Sénégal de 2001 a été l'occasion pour Me Abdoulaye Wade qui présidait la rencontre de fustiger vertement ledit rapport qui dit-il n'engage pas son gouvernement. Les experts qui ont rédigé le rapport de même que les représentants du Pnud qui étaient présents hier au Méridien Président, ont tout simplement adopté

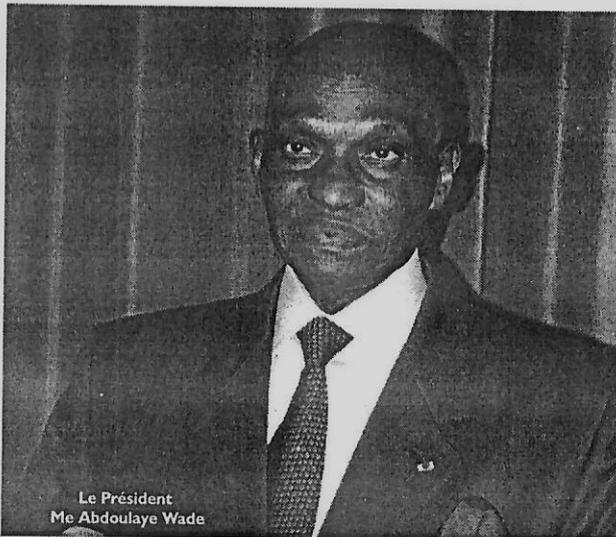
Le rapport sur le développement humain au Sénégal de 2001 a été rédigé par un groupe de consultants indépendants engagé pour la circonstance par le Programme des Nations-Unies pour le développement (Pnud). Hier au Méridien Président, le rapport était présenté au chef de l'État. Tour à tour, le Représentant résident du Pnud à Dakar M. Ahmed Rhazaoui, le professeur Moustapha Kassé qui a dirigé les travaux des experts et Mme Marie Angélique Savané la présidente du comité de pilotage ont rapporté les grandes lignes du rapport. Le Président Wade tantôt attentif aux discours des intervenants, jetai par moment un coup d'oeil derrière des lunettes, sur le rapport qui lui avait été remis. Quelques notes par ci quelques petits échanges inaudibles pour l'assistance avec le Ministre de l'économie et Des finances Abdoulaye Diop, Wade semblait préparer sa réaction.

La corruption dans l'administration sénégalaise, la pauvreté, la mauvaise gouvernance, les mauvaises politiques ou réformes économiques et sociales, tout est passé au peigne fin dans le rapport de 2001. Et ce sont ces préoccupations qu'ont rapporté hier les différents orateurs à Me Wade.

Le chef de l'État attendu à 10 heures trente a fait son apparition à 11 heures 32 minutes. A pratiquement 12 heures, il s'arrogé la parole pour ne la donner qu'à 13 heures 07 minutes.

Me Abdoulaye Wade commence par rappeler à l'assistance que la bonne gouvernance est une condition sine qua non pour le développement de l'Afrique et pour attirer des investissements. Il soutiendra saluer le courage et la sincérité de toute personne qui dit ce qu'il pense sans arrière pensée politique.

«L'Institution internationale dont je me sens le plus proche, c'est le Pnud, car il est dépourvu de toute considération superflue. Elle est efficace et va droit au fait», dira le chef de l'État comme pour rassurer ses hôtes. Mais c'était juste pour préparer la transition qu'il fera avec un «Pourtant, cette



Le Président
Me Abdoulaye Wade

réunion n'est pas officielle parce qu'elle n'est pas organisée par le gouvernement mais par le Pnud qui m'a seulement invité. J'aurais pu envoyer un ministre, mais je suis venu car toute la presse avec ce rapport a fait état de la corruption, de la mauvaise gouvernance sans qu'il y ait une précision sur la période. Alors je suis venu pour me défendre...»

Et Me Wade de poursuivre «Vous avez utilisé un langage scientifique dans votre rapport, alors je vais m'exprimer en me fondant sur une base scientifique. Globalement, le rapport que vous avez rédigé ne concerne pas mon gouvernement. Je n'ai pas à le défendre et je ne le défendrai pas. Appelez ceux qui étaient là (ndlr: l'enquête du rapport a commencé en 1999) avant et demandez-leur ce qu'ils pensent de ce rapport. Je suis désolé que les rédacteurs de ce rapport n'aient pas précisé qu'il s'agissait de l'autre gouvernement».

La salle de conférence du Méridien, jusqu'alors silencieuse, était tout d'un coup accueillie par une espèce de murmures d'approbation.

ME WADE À LA DÉFENSE

Le Président Wade ne changera pas le ton de son discours, plaisantin et en même temps ferme. Avec le sourire, il demande à ses hôtes pourquoi dans le rapport «qui fait tout de même allusion à une partie de la gestion du gouvernement

de l'alternance», n'a pas fait mention des changements opérés et des réalisations effectuées depuis son accession au pouvoir. «Vous m'avez appelé à un procès alors je suis venu me défendre à cause de la confusion qui a été créée. Je m'élève contre l'amalgame qui est entretenu dans ce rapport et que je trouve déplorable», assène-t-il. Et Me Wade de poser la question aux trois maîtres de cérémonie (Le professeur Kassé, Rhazaoui, et Marie Angélique Savané) qui l'entouraient à la tribune officielle avec les ministres Abdoulaye Diop et Aminata Tall du développement social: «Parmi le groupe qui a travaillé sur ce rapport, qui a représenté le gouvernement? Il s'était arrêté à cet instant sur la page 7 du rapport intitulé «Remerciements» où étaient listés les noms des différents consultants, superviseurs et conseillers qui ont participé à l'élaboration du rapport de 2001. Le chef de l'État de poursuivre, «J'aurais souhaité voir des représentants du gouvernement dans l'équipe qui a étudié ce document. Le contenu, je ne l'approuve ni ne le désapprouve, ceux qui sont visés n'ont qu'à se défendre...»

Me Wade continue à feuilleter les pages du rapport dans lequel il extirpe par moments quelques phrases, qu'il commente. Il rejette la «forte concentration des pouvoirs au niveau de la Présidence de la République»

dont a fait allusion le rapport expliquant qu'il n'a pas un super gouvernement mais des conseillers qui sont chargés d'orienter les personnes qu'il reçoit vers les ministres. Et le Président de faire remarquer que même ses conseillers n'ont pas le droit d'adresser une correspondance au Premier ministre. Seul le secrétaire général du gouvernement, renchérit-il dispose de ces prérogatives.

«ANACHRONISMES»

Revenant sur l'aspect «indépendance de la justice», le Chef de l'État estime qu'il doit critiquer le fonctionnement de la justice. «Comment expliquer qu'un citoyen sur la base de présomptions, soit emprisonné pendant trois mois sans être entendu par le juge? Et Me Wade de donner l'exemple des incriminés suite à la bagarre qui a opposé il y a quelques mois des syndicalistes de la Cnts et de la Cnts/ Fc. «Il y a même des gens qui ont fait deux ans en prison sans être interrogés, cela n'existe dans aucun pays du monde; je vais demander une réforme du code de procédure pénale» dira le Président Wade. Toujours en parlant de «l'indépendance de la justice», Me Wade fera savoir à ses hôtes que la lenteur de la justice actuelle, ce sont eux qui l'ont voulu puisque l'ayant votée avec l'ancien régime. Le code routier dont ont fait état les rédacteurs du rapport date de 1980. Une

évocation qui a fait rire Me Wade puisque la date, pour lui est bien loin de son arrivée au pouvoir. Quant au code des marchés publics qui selon les experts du Pnud cautionne des marchés de gré à gré, le Chef de l'État soutient que depuis son arrivée au pouvoir, aucun de ses ministres n'a signé un marché de gré à gré... Là où les experts du Pnud proposent de repenser la décentralisation, Wade soutiendra que cette remarque est à l'opposé de ce que son gouvernement est en train de faire. Il, dit-il, a opéré une rupture par rapport à la décentralisation dont parlent les consultants.

A PROPOS DE LA CORRUPTION

Me Wade tout au long de son allocution fera rire l'assistance de par ses piques et répliqués qu'il lance à ses hôtes. «J'aime la critique parce qu'elle permet d'avancer, mais il faut que la critique soit faite positivement explique le Président qui n'a pas su s'empêcher de citer Transparency international qui a épinglé le Sénégal en matière de corruption. Pour lui, ce rapport de Transparency ne cherche qu'à détruire l'image du Sénégal et de son Président. «Nous ne pouvons pas permettre que des gens détruisent comme cela notre image», conclut-il sur cet aspect.

C'est sur le «redressement fiscal» que Me Wade va pourtant défendre son gouvernement. En fin 2001 des investissements de 201 milliards ont été agréés et dans le premier semestre de 2002, 329 milliards d'investissements ont été agréés dont 60% de projets en cours d'exécution.

Sur le volet social, le Président s'interroge: «dans quel pays au monde le secteur privé va dire au gouvernement qu'il va augmenter les salaires; dans la fonction publique nous l'avons fait alors qu'on (ndlr: institutions internationales) nous demande de baisser les salaires».

Toujours dans sa dissertation d'une heure, Me Wade dira aux experts et au représentant du Pnud: «Je vous invite à faire le bilan de notre gestion. Nous formerons un comité paritaire, vous serez 20 et nous serons aussi 20. On commence dès aujourd'hui si vous le voulez à procéder à l'analyse du développement humain au Sénégal et après vous pourrez critiquer. Parce que nous sortirons un livre

(ndlr: rapport) du même format, de la même couleur et on va l'appeler le Tome 2». Et l'assistance de se fondre dans des rires.

Se tournant vers Marie Angélique Savané qui se trouvait à sa droite, le Président Wade lâche: «Marie Angélique vous les femmes avez réclamé les droits de la femme, vous êtes même venues me remercier pour cela parce que cela a été mentionné dans la Constitution, il fallait alors l'écrire dans ce rapport». Madame Savané se contentera de sourire.

C'est par le mot corruption qu'il va terminer son discours en demandant comment peut-on mener une enquête sur la corruption avec des populations analphabètes. Il faisait allusion à l'indice de perception de la corruption calculé à partir d'enquêtes auprès des ménages. «Quelle est l'explication du mot corruption en ouolof? lance le Président à l'assistance». Après quelques murmures et hésitations, ce sera le ministre Abdoulaye Diop qui lui soufflera «Guerr». Et Wade de lui dire: «C'est un ouolof très profond, cayorien que beaucoup ne connaissent pas...» Il suggère alors aux experts de commencer par définir en langue nationale certaines expressions utilisées dans leur enquête. «Si tout le monde nous aide à combattre la corruption, nous allons réussir», termine le Président.

L'ACCUSATION MUETTE

La séance était ainsi levée. Le premier ministre Mamadou Madior Boye et les autres ministres (Aicha Agne Pouye, Joseph Ndong, Youssouf Sakhho, Aya Gueye Kébé) tous dans les loges de l'assistance, quittent la salle. Les concernés, experts et représentants du Pnud ont préféré ne plus rien dire. Les salutations entre personnalités ont suivi. Les rires et applaudissements ont bien ponctué la cérémonie qui avait accueilli une centaine d'invités.

La conférence de presse que devait donner le Représentant du Pnud et son staff, sera annulée. Elle était devenue apparemment inopportune. Mais il serait intéressant sur tous ces points que d'autres positions de fond soient clairement défendues par ces experts tourés hier en dérision. Les termes d'un véritable débat scientifique vont posés, vivement qu'ils soient enrichis.

MARIE ADELAÏDE DIONNE

DEVELOPPEMENT HUMAIN AU SENEGAL

Les racines du mal sont socialistes, selon M^e Wade

Le rapport 2001, consacré à la "bonne gouvernance et au développement humain" au Sénégal, qui a été rendu public, hier, par le PNUD, prête à confusion. C'est le sentiment du chef de l'Etat, le président Abdoulaye Wade, qui estime que ce document, réalisé par des experts dont certaines données datent d'avant 1999, n'engage pas le gouvernement actuel, mais celui des Socialistes. Le président de la République, qui propose un contre-rapport datant de l'air de l'alternance, pense que des efforts considérables ont été réalisés dans biens des domaines, notamment de la bonne gouvernance.

Le document stratégique ne manque pas d'intérêt eu égard aux différentes questions soulevées. Néanmoins, sa publication tardive, les données datant d'avant 1999, semble aujourd'hui jeter le quiproquo sur les responsabilités. En présidant, hier, la publication officielle du rapport, le chef de l'Etat, a clairement délégué la responsabilité du gouvernement de l'alternance.

"Globalement, le rapport n'engage pas mon gouvernement et je n'ai pas à le défendre", a d'emblée souligné Me Wade.

Toutefois, le chef de l'Etat a relevé l'importance des questions soulevées, liées à la "bonne gouvernance" et au "développement humain", lesquelles "recourent avec les préoccupations du gouvernement actuel". Il s'en est référé au NEPAD dont il est co-réalisateur et qui a fait de la bonne gouvernance publique et privée une priorité. D'autant qu'il pense que ce sont des conditions incontournables pour avoir des investissements importants. C'est dans cette perspective d'ailleurs que Me Wade a révélé qu'une "Revue des Pairs" a été instituée pour servir aux chefs

d'Etats africains un cadre de concertation périodique où les problèmes des uns et des autres pourront être discutés". Cette revue, selon lui, a pour ciment "le courage" et "la sincérité" pour sa réussite. "Le courage de dire ce que l'on constate et la sincérité de dire ce que l'on pense sans arrière pensée politique", estime Me Wade.

Le Sénégal, estime-t-il, s'est globalement appauvri sur plusieurs années liées aux différentes sécheresses, mais également liées à la mal gouvernance pendant toute cette période. Cela a entraîné une dégradation des revenus du monde paysan. De ce fait, le président Wade estime que le présent rapport, portant sur les années précédentes (jusqu'en 1999) devait être publié en début 2000. "Donc, en réalité, ce rapport qui donne une image négative du Sénégal ne concerne pas la gestion du gouvernement de l'alternance", estime Me Wade. Néanmoins, il pense qu'il (le rapport) est utile pour servir de référence aux réalisations faites pendant l'air du changement.

Le président de la République estime que beaucoup de progrès ont été réali-

sés aussi bien sur le plan institutionnel, avec la nouvelle constitution, que sur le cadre de la politique économique. "Nous avons réussi à faire près de 171 milliards d'excédents de recettes par rapport à ce qui a été réalisé en 2000. Nous avons réussi à amener le patronat à augmenter spontanément les salaires et nous avons augmenté les salaires de la Fonction publique sans avoir des reproches d'aucune institution internationale", constate Me Abdoulaye Wade.

Ce qui est, à son avis, la preuve de la bonne gestion du gouvernement actuel. Seulement, il affirme que la situation héritée de l'ancien régime n'est pas du tout très favorable. Il s'en est référé à l'exemple de la SONACOS qui, dira-t-il, totalisait un déficit de 70 milliards de FCFA. En plus d'autres sociétés qui présentaient des déficits que le nouveau régime était obligé de combler. "Maintenant, assure-t-il, nous sommes dans une phase où des sociétés d'Etat font des bénéfices", et la lutte contre la pauvreté est bien engagée. "La croissance économique que nous avons faite jusqu'ici qui est une croissance positive, 5,7 % en 2001, a été malheureusement amputée", regrette Me Wade.

Cet inconvenient est lié à la réflexion qu'il fallait engager sur les secteurs de la pêche et du tourisme. Il fallait attendre pour la pêche, l'aboutissement des accords avec l'Union européenne avant de définir une véritable politique de relance de ce secteur. "Maintenant, tout cela est fait et nous pouvons nous



Le chef de l'Etat salue le Pr. Moustapha Kassé après la présentation de son rapport. (PHOTO MEISSA NIANG)

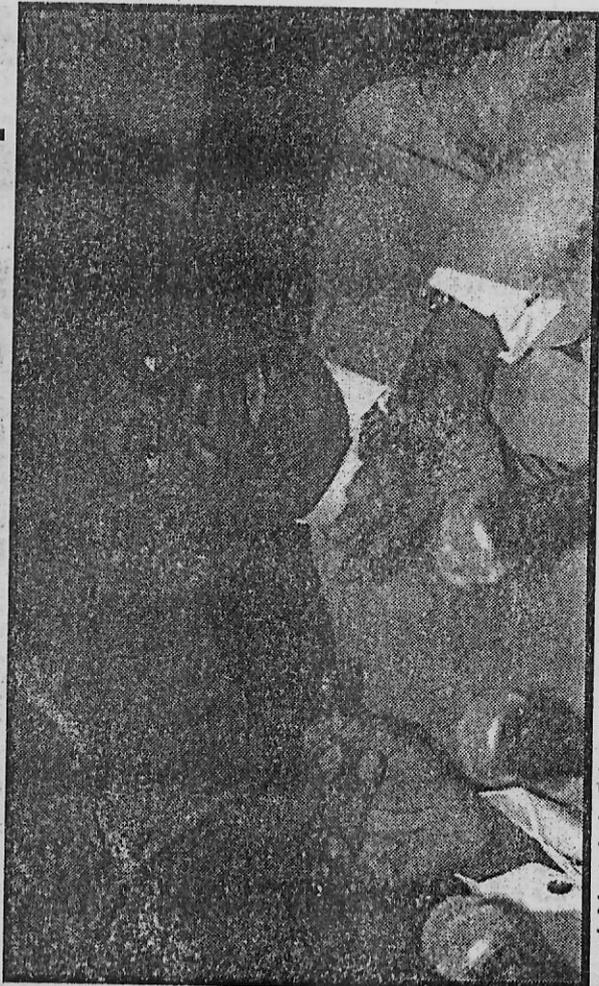
attendre à une augmentation rapide de la croissance lorsque ces deux secteurs seront relancés. Parce qu'il ne faut pas oublier que la croissance du Sénégal repose sur trois secteurs (agriculture, pêche, tourisme)", soutient Me Wade. Avec le développement rapide du secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le président de la République estime que les secteurs-clés de la croissance économique sont en train d'être mis en place et cela permet d'espérer une croissance extrêmement importante.

La bonne gouvernance aussi est, de l'avis du chef de l'Etat, réelle au Sénégal, dans la mesure où tout ce qu'il fallait faire sur le plan institutionnel l'a été. Le Sénégal dispose aujourd'hui d'un code des marchés publics qui montre la procédure des appels d'offres. "C'est avec ce code que nous avons fait les appels d'offres de la Senelec, par exemple, et personne n'a

entendu une institution internationale critiquer cet appel d'offres", affirme Me Wade. Ce code, selon le chef de l'Etat, supprime totalement le marché de gré à gré, mais ne l'accepte que dans certains cas où l'appel d'offres peut ne pas être utilisé.

Après, le coordinateur du système des Nations Unies, Ahmed Rhazaoui, a mis en exergue l'existence de conviction et de volonté de changement de la part des nouvelles autorités. Il a salué la décision prise par le gouvernement d'élaborer, en collaboration avec la Société civile, un nouveau programme de bonne gouvernance. Dans cette perspective, M. Rhazaoui pense que, les réformes préconisées dans le rapport du PNUD tracent la voie d'un développement conséquent. Des réformes que le système des Nations Unies, selon son représentant, s'est engagé à soutenir.

Rapport national sur le développement humain du Pnud Me Wade ne veut pas entendre parler de la responsabilité de son régime



Le président de la République Me Abdoulaye Wade a procédé hier à l'hôtel Méridien président au lancement officiel du Rapport national sur le développement humain (Rindh) du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). Le chef de l'Etat n'a pas manqué de fustiger l'exploitation qui a en été faite par la presse notamment avant de proposer à l'institution spécialisée des Nations unies d'en rédiger le "tome 2" qui tiendrait compte de sa gestion depuis son avènement aux affaires.

À défaut d'un rapport officiel du Pnud des deux ans d'exercice de son régime, le chef de l'Etat, Me Abdoulaye Wade s'est fait le défenseur de sa gestion, à l'heure où les conclusions du Rindh place le Sénégal à la 145^{ème} place sur 162 pays. Sans détour, le président de la République estime que les contours du rapport du Pnud, non seulement

devraient être précisés, mais ils devraient aussi connaître une large diffusion à tous les niveaux "pour éviter un amalgame". Selon Me Abdoulaye Wade, l'équipe qui avait en charge les rôles du pays entre 1989 et 2000 - période considérée par le rapport - "devrait être interpellée pour qu'elle réponde de sa gestion". Déclinant "les maux qui hantent l'Afrique et qui ont pour noms pauvreté, exclusion, injustice, conflits et pandémies", le représentant résident du Pnud M. Ahmed Rhazaoui, a estimé que "dans un environnement aussi morose, l'émergence d'un consensus quasi universel sur l'importance de la bonne gouvernance comme clef ou condition sine qua non du développement" est réelle. Réagissant, Me Abdoulaye Wade a affirmé que les préoccupations de M. Rhazaoui "rejoignent les préoccupations du gouvernement" en ce sens que dans le Nepad, il a été fait mention de ce principe. Dans le même

registre, le chef de l'Etat a relevé que "le consensus qui se dégage sur la bonne gouvernance se reflète aussi dans la coïncidence entre les termes du Rapport et la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté".

"Défiant" les experts et autres auteurs du rapport, pour la constitution d'une commission paritaire qui se pencherait sur la gestion de son gouvernement, Me Wade a décliné par secteur, les changements entrepris par son équipe depuis son accession au pouvoir. Sous ce chapitre, le chef de l'Etat a estimé qu'il n'existe pas actuellement de lourdeurs administratives en ce sens que le pouvoir est déconcentré. Pour Me Wade, la lutte contre la corruption est effective au Sénégal depuis son arrivée aux affaires. Pour ses rapports avec la Société civile, le nouveau pouvoir note une évolution qui va dans le sens d'une meilleure collaboration avec celle-ci. Me Wade a également cité la création du Bureau des droits de l'homme, logé à la présidence de la République. Selon le chef de l'Etat,

grâce aux actions de son gouvernement, 171 milliards de F CFA équivalant à 33 % par rapport à la fin de l'année 1998 ont été injectés dans les caisses du Trésor public. Les investissements agrégés dans les 12 mois de l'année 2000 avoisineraient, selon M. le président les 211 milliards de F CFA qui sont passés au 1^{er} semestre de 2002 à 329 milliards de F CFA avec 60 % de ces derniers, "en cours d'exécution". Autres points abordés par le chef de l'Etat, "les efforts du Sénégal" en matière de bonne gouvernance institutionnelle, de lutte contre la pauvreté, de décentralisation, de politiques sociales et de justice. Par ailleurs, Mme Marie Angélique Savané, la présidente du Comité de pilotage, a fait une synthèse des recommandations des travaux en atelier au sujet du rapport. Les trois ateliers ont fait en somme, des propositions allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des besoins des individus et une plus grande transparence dans la gestion des affaires publiques.

El Hadji Ibrahim FALL

Prochain Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg Des experts du Sud prédisent un échec

Les animateurs de la Commission nationale pour le développement durable reviennent de la rencontre regroupant 164 Etats des pays du Sud qui s'est tenue du 27 mai au 7 juin 2002 dans la ville de Bali, en Indonésie. En prélude au prochain Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (prévu en Afrique du Sud du 26 août au 4 septembre 2002), les pays pauvres n'ont pu arracher un modus-vivendi au tout puissant G8. Le compte rendu du rapport de mission annonce les prémises d'un échec de ce prochain sommet.

Pour sa participation à la rencontre de Bali, la délégation sénégalaise a travaillé des études portant sur : la gestion de la qualité des eaux, les politiques de santé publique et environnementale, la formation,



ME WADE EN COLERE CONTRE LES EXPERTS DU PNUD

"Votre rapport ne concerne pas mon gouvernement"

Le rapport national sur le développement humain 2001 du Programme des Nations-Unies pour le Développement (Pnud), intitulé « Gouvernance et développement humain », ne concerne pas le gouvernement de l'Alternance. C'est la conviction du Président de la République. Me Wade pense que son gouvernement n'est nullement comptable des contre performances enregistrées par le Sénégal qui s'est placé à la 145^{ème} place sur 162 pays, selon le rapport mondial sur le développement 2001 et 154 sur 173 pays, dans le même rapport pour ce qui est de l'indice de développement humain. En lieu et place du discours officiel et solennel, le chef de l'État a plutôt ouvert les hostilités contre les experts du Pnud, auteur du rapport qui défraye actuellement la chronique.

Dans le rapport du Pnud, le Sénégal est ainsi considéré comme un pays à faible indice de développement humain, selon une typologie propre à l'agence des Nations Unies. Entre autres indicateurs qui semblent accabler le régime actuel, l'alphabétisation des adultes. Dans le rapport 2001, si la moyenne de personnes alphabétisées est de 58,5% en Afrique subsaharienne, il ne serait au Sénégal que de 37%.

Même constat pour le taux de scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école. En Afrique subsaharienne, la moyenne a été calculée à 42%, alors qu'au Sénégal, il est seulement de 38,1%. Attardons-nous un peu sur le Produit intérieur brut par habitant entre autre indice. La moyenne en Afrique au sud du Sahara a été fixée à 1607 unité monétaire alors qu'au Sénégal, la barre est encore seulement arrêtée à 1467.

Face à ces chiffres, la réalité semble toute autre pour le gouvernement sénégalais. Autant les chiffres du rapport proprement dit, c'est semble-t-il le rang affecté au Sénégal pour ce qui est de l'indice de développement humain qui semble déranger le pouvoir actuel. Ce qui explique que le président Wade monte ainsi au créneau pour prendre la défense de son gouvernement en faisant porter le chapeau au régime socialiste de Abdou Diouf et Tanor Dieng.

« Le rapport du Pnud ne concerne pas mon gouvernement. » Martelé en français et en wolof, la phrase est bien d'un homme qui défend son bilan. Le Chef de l'État, Abdoulaye Wade en est convaincu. Selon lui, le rapport 2001 du Pnud, sur le développement humain durable, qui place le Sénégal à la 145^{ème} place sur 162 pays, ne concerne nullement son gouvernement. Celui de l'alternance s'entend. Et pour ceux qui auraient tendance à l'oublier, Me Wade a rappelé volontiers, que lui et son équipe sont arrivés au pouvoir en mars-avril 2000. Or, les données qui ont servi à la rédaction du fameux rapport sont celles de 1999, donc sous le régime socialiste de Abdou Diouf. Ces précautions oratoires n'ont pas été de trop pour le Président de la République, qui a procédé hier, vendredi 26 juillet, à la clôture du séminaire de lancement du rapport national 2001 du Sénégal sur le développement humain durable, du Pnud.

Polémiste à souhait, le ton parfois agressif, c'est un Me Wade sorti de



ses gonds qui a mis de côté le discours rédigé pour la circonstance, pour mettre carrément les pieds dans le plat. « Le rapport que vous avez fait ne concerne pas mon gouvernement et je ne le défends pas », a-t-il soutenu. Le Chef de l'État souhaiterait bien qu'on dissocie son gouvernement des conclusions de ce document pour lequel il n'est nullement comptable. « J'ai lu la presse avant de venir et j'aimerais bien qu'on cesse de faire des amalgames qui peuvent porter préjudice au Sénégal », a indiqué Me Wade qui a rejeté en bloc les conclusions du rapport du Pnud et a attaqué frontalement ses auteurs.

Le débat sur la corruption relancé par Transparency International, relayé par le Forum Civil, dont un récent rapport avait épinglé le Sénégal, il y a quelques mois a été remis sur le tapis par Président de la République. Et les critiques du Chef de l'État ont été particulièrement acerbes. « Transparency International, c'est autre chose », souligne-t-il. « Que mon pays soit épinglé, c'est détruire le Sénégal, c'est détruire son président. Il faut qu'on fasse attention pour ne pas m'obliger à me défendre comme c'est le cas aujourd'hui. Nous avons réussi à améliorer les choses au Sénégal et nous ne pouvons pas accepter que quelqu'un

détruise le Sénégal pour une annonce tonitruante, à la première page d'un journal », s'est vigoureusement défendu Me Wade.

« Nous vous invitons à un débat »

Aux experts du Pnud, il a demandé une confrontation. « Nous vous invitons à un débat à l'issue duquel on va sortir un autre rapport qu'on appellera tome 2 ». « Car, soutient le Chef de l'État, c'est dangereux que ce livre circule. Je ne veux pas aller au G8 et qu'on me dise voilà le Sénégal... », a-t-il expliqué. Pourtant, le Chef de l'État n'a pu occulter ce qui semble bien une évidence, même s'il a joué sur la sémantique. « Personne ne dit qu'il n'y a pas de corruption au Sénégal. Nous avons envoyé au tribunal des dossiers d'audit de certains responsables de sociétés nationales », reconnaît-il.

Mais, s'est-il empressé de souligner, « il y a la corruption au Sénégal, mais le Sénégal n'est pas un pays corrompu. Et celui qui le dira, je l'attaquerai au tribunal », a affirmé péremptoirement le Chef de l'État. Pour lui, l'Indice de Perception de la Corruption, (Icp), qui a fondé le rapport de Transparency International, épinglant le Sénégal, « n'est que l'enregistrement de facteurs subjectifs », ne traduisant donc aucune réalité sur l'état de la corruption au Sénégal. D'autant que, selon le Président de la République, les ménages qui sont interrogés n'ont aucune maîtrise du concept de la corruption.

Aussi, Me Wade n'a-t-il pas manqué de souligner que le fonctionnement de la justice ne lui donnait pas entière satisfaction. « Je ne suis pas d'accord que des citoyens soient arrêtés et emprisonnés depuis deux, trois mois voire des années sans qu'on étudie leurs dossiers. Je demanderai même qu'on revoie le code de procédure pénale », a précisé le Chef de l'État.

Cette sortie ferme de Wade à l'endroit du rapport du Pnud n'a pas laissé indifférent les experts qui ont été à la base de son élaboration. En sa qualité de responsable du comité de pilotage, Marie Angélique Savané dit avoir accepté le fait que certaines parties du rapport ont porté sur l'année 1999 comme le précise le président Abdoulaye Wade. Mais à l'en croire, « il est également vrai que les enquêtes ont aussi porté sur le règne de l'actuelle équipe au pouvoir. »

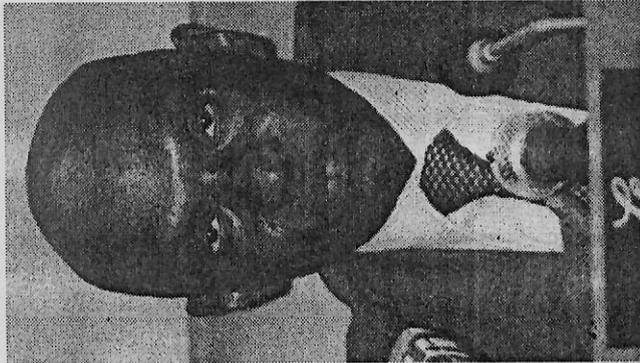
Moussa DIOP

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT

Wade charge les experts du Pnud

"Je suis venu me défendre car on m'a appelé à un procès". C'est le sentiment exprimé par le Président de la République hier à la cérémonie de lancement du Rapport national sur développement humain initiée par le Pnud, au Méridien Président. C'est à un véritable coup de tonnerre du chef de l'Etat qu'ont eu droit les invités. En effet, Abdoulaye Wade, visiblement excédé, a tonné contre les experts indépendants du Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que les membres du comité de pilotage du Rapport.

Le président de République, Me Abdoulaye Wade, s'est lancé dans une longue diatribe contre ces experts indépendants à la tête desquels le professeur Moustapha Kassé et les membres du comité de pilotage du Rapport national sur le développement humain 2001 dirigé par Marie Angélique Savané. "Le rapport qui a été fait ne concerne pas mon gouvernement. Donc je n'ai pas à le défendre", a réagi le Président Wade à la suite de la synthèse du document faite par M. Kassé. Et pour rejeter toute responsabilité, le président de marteler : "que ceux qui sont visés se défendent". Je suis désolé, a-t-il poursuivi, que les experts qui ont rédigé ce rapport n'aient pas souligné le fait qu'ils veuillent parler du Sénégal sous Abdou Diouf". A en croire Wade, le régime qui a précédé celui de l'alternance a suffisamment de cadres pour se défendre. Tout de même,



Me Wade très remonté contre le Rapport qui accable le Sénégal

pour ce qui est du redressement des finances publiques, la somme de 171 milliards Cfa, soit 33% de plus par rapport à fin 1999, indique-t-il. 201 milliards d'investissement ont été agréés pour l'année 2001 et 329 milliards l'ont été pour le premier semestre 2002. Et le Président

prenant à contre-pied les experts du Pnud déclare, après avoir égrené les réalisations de son gouvernement, que "la lutte contre la pauvreté est bien engagée".

Se prononçant sur la corruption, le Président a déclaré qu'il n'y a plus des marchés de gré à gré au Sénégal. "La lutte contre la corruption doit être l'affaire de tous les Sénégalais", a-t-il dit. Wade d'annoncer à ce propos qu'un projet est en cours pour baisser la limite des marchés de gré à gré de 500 millions à 10 millions.

Barka Isma BA

COLLECTIVITÉS LOCALES

Les élus aspirent à un partenariat horizontal

Les associations d'élus locaux ont tenu hier vendredi leur assemblée générale. Elles veulent désormais entreprendre des relations de partenariat entre les trois types de collectivités locales (communes, communautés rurales et régions). Mais avant cela, elles ont procédé au renouvellement des instances dirigeantes des Associations. Abdoulaye Faye a été porté à la tête de l'Association des présidents de conseil régional (Apr). Mata Sy Diallo est la vice-présidente. Alé Lô reste le président de l'Association des présidents de conseil rural (Apcr). Ousmane Massek Ndiaye, le maire de Saint-Louis, remplace Diop-le-maire à la tête de l'Association des maires du Sénégal (Ams).

Pour Abdoulaye Faye, les élus locaux se sont toujours tournés vers les pays développés. Il est d'avis qu'il leur faudra promouvoir, désormais, et concomitamment, la coopération horizontale entre nos propres régions d'une part, entre régions de pays émergents d'autre part, pour contribuer à la réponse collective et concertée de bâtir ensemble une architecture sécuritaire intégrée, viable et durable. "L'Union africaine, le Nepad... comme le souhaitent le président de la République et ses pairs africains". En tenant compte de la spécificité de chaque région, a déclaré Abdoulaye Faye.

de Pop 27-07-02

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Une Coalition nationale pour la transparence voit le jour

Emise il y a deux ans lors d'une assemblée du Forum Civil, une Coalition nationale pour la transparence et contre la corruption vient d'être mise sur pied par plusieurs organisations socio-professionnelles.

Le Forum civil et plusieurs organisations socio-professionnelles viennent de mettre sur pied une Coalition nationale pour la transparence et contre la corruption (Cnct). L'Assemblée générale constitutive a eu lieu le 24 juillet 2002. La mise sur pied de la Cnct intervient après la publication d'une enquête sur la corruption au Sénégal par le Forum Civil au mois de mai dernier. La fiabilité des résultats de cette enquête avaient été mise en doute par le président de la République, M. Abdoulaye Wade. En fait, la Cnct est une vieille idée qui procède d'une proposition émise lors d'une assemblée du Forum Civil en l'an 2000. Une telle coalition se justifie, selon ses initiateurs, par l'état «très préoccupant» de la corruption au Sénégal. Cette situation, notent-ils, produit des effets néfastes sur le développement économique et social du pays, déjà sérieusement marqué par l'appauvrissement de plus de 70% de la population. De plus, remarquent les initiateurs de la Cnct, depuis l'alternance, l'Etat tarde à donner des réponses adéquates dans le domaine de la lutte contre la corruption. C'est donc dans le dessein d'arriver de manière diligente à ces mesures attendues que le Forum civil a décidé de mobiliser l'opinion nationale et de faire exercer des pressions sur les décideurs publics par la mise sur pied de la Cnct. Celle-ci, qui aura une personnalité juridique propre à pour objectif, de l'avis de Maître Mame Adama Gueye Président du Forum Civil, "d'impliquer le maximum d'organisations dans la lutte pour la transparence et contre la corruption". Pour ce faire, la Cnct entend lutter contre la corruption et promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques. La coalition vise également à moraliser la vie publique, cultiver le goût de l'effort et promouvoir le mérite. Enfin, elle cherche à optimiser et à sécuriser la gestion des deniers publics.

L'Assemblée générale a débouché sur l'élection du Conseil de direction composé de 21 membres. Bien que n'étant pas encore opérationnelle (celle-ci sera effective avec la mise en place prochaine des autres organes par le conseil de direction), la coalition a rendu public sa première déclaration. Celle-ci fait, sans complaisance, le point sur les promesses du président de la République sur la transparence et l'éradication des pra-



M. Mame Adama Gueye, Président du Forum Civil.

triques de commissions occultes et de corruption. Selon la Cnct, cette volonté du chef de l'Etat a été traduite dans la nouvelle constitution adoptée en janvier 2001 qui a proclamé le principe de la transparence dans la gestion des affaires publiques et le principe de la bonne gouvernance. La plupart des audits ont révélé des manquements graves, notamment des surfacturations, des détournements et des abus de biens sociaux. Mais, remarque la Cnct, si quelques directeurs généraux ainsi que certains de leurs collaborateurs ont été poursuivis sur la base des résultats des audits, par contre d'autres, dont a gestion a été également mise en cause par ces audits ou par des rapports de la Commission de vérification des comptes et de contrôle des entreprises publiques (Cvccp), n'ont pas subi le même sort. A ce titre, la Cnct pense que «la différence de traitement s'explique par des raisons politiques dans la mesure où les personnes mises en cause qui ont «transhumé» au PDS n'ont pas été inquiétées ou ont été blanchies». Dans le même ordre d'idées, la Cnct rappelle la proposition du président Wade consistant à renoncer aux poursuites pénales contre les auteurs de détournement et à créer une Chambre spéciale auprès de la Cour des comptes qui aurait pour fonction de négocier avec lesdits auteurs des modalités de remboursement des sommes détournées. Mais la Cnct balaie d'un revers de la main cette proposition qui, à ses yeux, «est en porte-à-faux avec

l'attente des citoyens pour une société plus intègre et plus juste". En outre, la coalition estime que cette proposition est inéquitable dans la mesure où sa mise en oeuvre aboutirait à une discrimination paradoxalement favorable à ceux qui ont commis les actes les plus graves au détriment d'auteurs d'actes moins sévèrement sanctionnés par la loi. Toujours selon la Cnct, elle serait contraire au principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant la loi et instaure-

rait une justice à deux vitesses qui permettrait aux auteurs d'actes de prévarication de bénéficier d'un traitement plus favorable que les délités de droit commun. Enfin, la Cnct estime que l'éthique sociale en serait gravement d'autant plus que rien ne justifie une telle «prime à la malhonnêteté».

Fort de tout cela, la Coalition nationale pour la transparence et contre la corruption s'oppose à une quelconque modification de la loi dans le sens suggéré par le

président de la République. Elle demande aussi que l'ensemble des dossiers révélant des malversations soient transmis à la justice. Elle invite celle-ci à diligenter les procédures en cours et celles à suivre en toute indépendance et en toute équité.

Il est à rappeler que la déclaration de la Cnct intervient à un moment où le débat sur la corruption prend de l'ampleur au Sénégal.

Malick SYLLA

RAPPORT DU PNUD

Le président Wade s'en lave les mains

Le Sénégal vient d'être classé a été classé à la 173ème place dans le Rapport mondial sur le développement humain présenté la semaine dernière au gouvernement par le Programme des nations unies pour le développement. Au cours de ces travaux qui ont permis une analyse systématique et un état des lieux complet. Face à ce bilan médiocre, Abdoulaye Wade et son gouvernement ne se sentent pas concernés par ce rapport.

Le Sénégal n'est très bien classé par le Pnud sur le plan mondial en matière de développement humain, même s'il devance légèrement des pays comme la Côte d'Ivoire, le Bénin, la Guinée, la Gambie, le Mali, la Guinée-Bissau, le Burkina Faso, le Niger et la Sierra Leone. Le chef de l'Etat Abdoulaye Wade a rejeté toute responsabilité de son gouvernement affirmant que ce rapport est bien antérieur à son accession au pouvoir car il couvre la période allant de 99 à l'an 2001. En tout état de cause, le président Wade suggère que les efforts de développement soient l'affaire de tous et non seulement du gouvernement. Il a aussi relevé quelques aspects liés à l'environnement difficile qui concourt à développer ce fléau hostile au développement qu'est la corruption.

A ceux qui sont tentés de jeter la pierre au Sénégal, le président Wade rappelle les prouesses économiques obtenues par le Sénégal depuis l'avènement de l'alternance au soir du 19 mars 2000. Abdoulaye Wade a indiqué que le taux de croissance a continué d'être robuste surtout dans les domaines de la pêche et du tourisme. Il a aussi évoqué les réalisations à caractère social de son régime en rappelant que tous les étudiants sont désormais détenteurs d'une bourse, que les salaires des travailleurs ont été améliorés en dépit d'un environnement économique difficile.

Il faut rappeler que le rapport que le Programme des Nations Unies pour le développement relève d'une volonté prononcée des institutions internationales de vérifier l'applicabilité des programmes d'ajustement structurel (Pas), qui pour la plupart ont été un échec pour les pays en développement.

Le document de stratégie de

réduction de la pauvreté (DSRP) n'est rien d'autre qu'une reformulation des programmes d'ajustement structurel (PAS) qui n'ont pas tenu compte des phénomènes comme la corruption, la mauvaise gouvernance, la lutte contre la pauvreté qui sont de véritables freins au développement économique des pays du Sud.

Cette approche n'est pourtant pas suffisante à elle seule. «Il faudrait interroger les orientations du Pnud : car la question de la gouvernance aussi pertinente soit-elle ne saurait suffire pour atteindre les objectifs de développement humain, si les gains de la croissance ne servent qu'à payer les services de la dette en laissant peu de possibilité à l'investissement dans l'agriculture et dans d'autres secteurs capables d'apporter une solution au problème, et si l'ouverture des marchés et les règles de l'OMC continuent à être posée dans un cadre de rapport de force inégal au détriment des pays pauvres», souligne la sociologue Fatou Sarr.

La bonne gouvernance requiert l'implication des acteurs dans le suivi et la gestion. Un atelier s'est intéressé au suivi de la politique économique et de stratégies de développement pour une bonne gouvernance et pour une totale transparence des questions économiques. La question de savoir si la bonne gouvernance doit viser la compétitivité ou servir simplement de modèle de gestion a été au centre des préoccupations des séminaristes. Une analyse globale de ces questions a permis d'étudier le rôle du secteur informel, des entreprises et celui des banques. La place de la fiscalité, l'approche genre, le respect des traités internationaux de développement dans le cadre des grands ensembles (Uemoa, Ohada, OMC, Code



Cima) ont également fait l'objet de discussion. Il a donc été question des initiatives concertées de l'Etat avec tous les partenaires économiques et sociaux en vue de lutter contre la pauvreté. Ce séminaire qui a duré deux jours a permis d'aboutir à des recommandations sur la bonne gouvernance.

Le partenariat et la transparence, l'adoption d'un guide de bonne gouvernance, le respect des règles par le secteur privé, l'intégration de la question genre, la diffusion de l'information économique et sociale, le renforcement des capacités de PME/PMI, le repositionnement du secteur informel et la création d'un forum d'échanges et de concertation entre acteurs politiques, économiques et sociaux sont apparus au terme de ces travaux comme les pistes pour une bonne gouvernance économique au Sénégal.

Carine ALOUGOU (stagiaire)

Le Pnud n'a pas de leçons à donner

La publication du rapport annuel sur le développement humain par le Pnud constitue le temps fort de la vie de cette organisation des Nations Unies qui donne l'occasion de porter un témoignage le fonctionnement réel de cet organisme au plan interne. En effet, j'ai été recruté sur concours au siège du Pnud à New York où j'ai exercé les fonctions de chef-adjoint du service juridique.

Mon expérience personnelle au cœur du système du Pnud me permet d'affirmer que cette organisation n'a pas l'autorité morale de donner des leçons de bonne gouvernance ou de respect de l'Etat de droit, car elle est devenue un instrument privilégié du maintien de l'Afrique dans la pauvreté. Devenu le champion de la «poverty business», c'est par le biais d'une pernicieuse fiction comptable entre «core-funding» et «non core-funding» que le Pnud a été mis à genoux par les pays donateurs, jusqu'à y perdre son identité et son indépendance. En effet, alors que les pays dona-

teurs ont drastiquement réduit leurs contributions au budget ordinaire du Pnud (core-funding), ils ont en même temps augmenté leurs contributions non core-funding car, par ce système, ils dictent et imposent l'affectation et l'utilisation de leurs contributions.

La raison principale qui me fait croire qu'avec la politique actuelle du Pnud l'Afrique restera longtemps dans la misère, c'est que la plupart des pays donateurs qui financent le Pnud sont des pays qui ne veulent pas entendre parler du concept de droit au développement comme partie intégrante des droits humains. Ainsi, lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies avait soumis la résolution GA 54-175 invitant la communauté internationale à intégrer le droit au développement dans le droit positif international, dix pays avaient voté contre : Allemagne, Canada, Danemark, Hongrie,

Qu'est devenue la décennie du développement de l'Afrique proclamée en 1990 par le Pnud ? En faire le bilan serait le constat d'un lamentable échec. En lieu et place, le Pnud enfourche le cheval de Troie de la bonne gouvernance. Le problème est que le Pnud n'a pas de leçon à donner en la matière.

Islande, Japon, Suède, Liechtenstein, Pays-Bas, Etats-Unis d'Amérique. Ces pays qui ont dit non au droit au développement sont les mêmes pays dits donateurs qui financent le Pnud Mission impossible donc, mais profitable aux bureaucrates de New York, experts en slogans mobilisateurs de fonds sur le dos de l'Afrique. Oui au droit à l'aide, non au droit au développement !

Suite en page 9

Du rôle des institutions et des marchés

Par Amadou KANE

PAGE 9

LE CAUCAS dans la tourmente

PAGE 12

FRANCE

Air France en voie de privatisation

PAGE 11

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Les

recettes de l'Onudi

PAGE 6

ANNUAIRE DES ENTREPRISES DU SÉNÉGAL

«sen annuaire 2002-2003»

UN OUTIL INDISPENSABLE POUR LE CHEF D'ENTREPRISE

Le Journal de l'Économie
1-08-02

GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Du rôle des institutions et des marchés

Par Amadou KANE

Parmi les définitions du concept «Développement Humain» figure son acception comme un mode de développement qui répartit équitablement les fruits de la croissance économique. En outre, j'ai retenu du Rapport National sur le Développement Humain au Sénégal que la «Gouvernance» est une manière de gérer dans l'intérêt des citoyens.

Ces définitions, par-delà leur caractère général, me paraissent cerner correctement l'objet de ces deux concepts. Et elles permettent surtout de comprendre que l'Etat n'est pas le seul corps, la seule entité ou le seul acteur interpellé s'agissant de «Gouvernance» ou de «Développement Humain» même si, aujourd'hui, c'est de lui que sont requis les efforts d'ajustement les plus importants.

En effet, on exige maintenant de plus en plus des sociétés publiques ou privées l'instauration d'un «Gouvernement d'Entreprise». Celui-ci pourrait être défini comme «un système d'organisation des pouvoirs et des processus de décision dont le fonctionnement harmonieux conditionne la réussite de l'entreprise».

Ainsi, vous comprenez aisément que cette obligation, pour les entreprises, soit au cœur de la gouvernance économique. Cette gouvernance économique vise en effet à promouvoir plusieurs domaines parmi lesquels la création d'un environnement plus favorable à la mise en œuvre des mécanismes de marché et au développement du secteur privé.

Il est, dès lors, nécessaire que les entreprises qui composent le secteur privé ou qui interviennent sur le marché de façon plus générale, soient d'abord des modèles d'éthique, de transparence et de bonne pratique.

En effet, outre les aspects déontologiques, il est nécessaire pour les entreprises de disposer de façon formalisée d'éléments qui vont contribuer à la création de valeur tels qu'un plan d'affaires à moyen terme précisant leurs options en matière de métiers et de marchés, des procédures et des techniques d'allocation de leurs ressources, des outils de mesure et de contrôle de divers risques encourus, des états sociaux et comptables à jour et fiables, des procédures d'évaluation périodique, des contrôleurs externes indépendants, etc...

Ces quelques rappels illustrent la nécessité de suivre des

règles de gestion indispensables, d'adopter des comportements éthiques et déontologiques clairs, d'œuvrer dans un cadre avec des perspectives précises. Ces règles, ces comportements, cette prospective constituent le corpus de la Gouvernance d'Entreprise et plus précisément du Bon Gouvernement d'Entreprise.

Maintenant quels seraient les liens entre cette Gouvernance d'Entreprise et le Développement Humain ? Tout d'abord, en s'astreignant au respect des règles de bonne gouvernance, l'entreprise se trouverait dans la situation la plus optimale pour créer de la valeur et, par conséquent, contribuerait de la façon la plus efficace à la croissance économique.

Ensuite, le suivi généralisé des principes édictés par la Bonne Gouvernance supprimerait les biais et entraves qui existaient autrement et qui feraient le lit d'abus et/ou de corruption. Or les coûts induits par les abus, le manque de transparence ou la corruption sont toujours payés par la communauté en général, et souvent, malheureusement, beaucoup plus par les couches les plus défavorisées en particulier. Aussi, le succès résultant d'une application rigoureuse par les entreprises d'une bonne gouvernance se traduirait, à travers une allocation des ressources plus efficiente, par plus de création de richesse et par une

meilleure répartition de celle-ci. Ce faisant, on œuvrerait, en conséquence, pour le Développement Humain.

Après ces quelques mots d'introduction de notre thème, je voudrais faire une recommandation et lancer deux appels en vue de contribuer à l'objectif recherché de rendre opérationnelles nos principales conclusions.

Les entreprises qui seraient sous la tutelle d'un organisme de contrôle indépendant telles que les banques avec la Commission Bancaire de l'UMOA, ou les SGI (sociétés de Bourses) avec le CREPMF, ou encore les Compagnies d'Assurances avec le Code et la Commission CIMA, pourraient se voir imposer l'adoption d'un certain nombre de règles, de pratiques et de contrôles à suivre obligatoirement dans le cadre du Gouvernement d'Entreprise. Leur respect ferait l'objet de contrôles systématiques qu'opéreraient ces organismes lors de leurs missions périodiques de vérification. Signalons que la Commission Bancaire a déjà fait un premier pas dans ce sens.

Les mêmes procédures pourraient être adoptées par l'Inspection Générale d'Etat en ce qui concerne les entreprises publiques et parapubliques, tandis que la Cour des Comptes ou l'Assemblée Nationale pourrait prendre des dispositions ou légifé-

rer dans le même sens pour les autres entreprises.

A cet égard, je lance un appel à l'Etat du Sénégal et, par-delà mon pays, à l'ensemble des Etats de l'UEMOA, pour l'adoption d'un guide de la Bonne Gouvernance dans le secteur public, à l'instar de l'Ile Maurice et d'autres pays de l'Afrique de l'Est, du Centre et Australe. Leur fédération d'experts comptables, appuyée par le Vice-Premier Ministre Mauricien, vient, en effet, de lancer, il y a quelques jours, un tel guide mettant en relief les principes de transparence, d'objectivité, d'intégrité et de responsabilité qui doivent guider les fonctionnaires dans leur tâche pour atteindre ce qu'ils appellent l'«effective governance».

L'autre appel que je souhaiterais lancer concerne le bon fonctionnement de la Justice. Il est temps de faire aboutir la réforme de la Justice en gestation depuis si longtemps. Elle devrait contribuer à réduire les longs délais de procédure, à rendre la jurisprudence plus stable, à améliorer les conditions de vie et de travail des magistrats, bref à créer les conditions d'exercice d'une Justice plus juste. L'impact spécifique sur le système bancaire d'un meilleur fonctionnement de l'appareil judiciaire serait double :

- il créerait plus de sérénité et donc de volontarisme au niveau



des banques pour l'octroi de crédit ;

- il réduirait de façon conséquente le volume important du contentieux en facilitant le recouvrement des créances en souffrance, ce qui se traduirait par une baisse des taux d'intérêt estimée à, au moins, deux points. Pour conclure, je dirai que la gouvernance d'entreprise doit cohabiter avec la Bonne Gouvernance de l'Etat. En vue de promouvoir un développement durable et équitable, elles doivent s'épauler mais aussi se surveiller afin que chacune joue sa partition pour atteindre cet objectif commun.

*Président de l'Association professionnelle des banques

Le Pnud n'a pas de leçons à donner

Suite de la page 1

Durant les 16 mois où j'ai exercé mes fonctions au niveau du service juridique du Pnud, beaucoup de plaintes ont été enregistrées, s'agissant d'abus d'autorité, de conflit d'intérêts, de harcèlement sexuel, de discrimination raciale. Déjà la terminologie officielle du Pnud consistant à séparer la communauté internationale en «pays donateurs» et «pays programmes» pose problème.

La Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme n'ont-elles pas formellement prohibé toute discrimination basée sur l'origine nationale ? Or, le Pnud ne reconnaît aue deux origines nationales : pays donateurs et pays programmes. Au Pnud ce sont les ressortissants des pays donateurs qui règnent. J'ai personnellement signalé ces anomalies à l'administrateur du Pnud et, devant son mutisme, à M. Kofi Annan, le secrétaire général des Nations Unies.

Je n'ai toujours pas obtenu de réponse. Lorsqu'il s'est agi de supprimer 300 emplois au siège

du Pnud, du fait des coupes budgétaires sur le «core-funding», c'est le personnel africain et les femmes qui ont été les plus touchés par la mesure. Le journal *UN Diplomatic Times* de juin 2001 a même fait état des plaintes de discrimination raciale venant des employés africains du Pnud, poussant cette fois-ci le chef de cabinet du secrétaire général des Nations Unies à demander des explications à M.

«Une justice interne à deux vitesses.»

Malloch Brown, l'administrateur du Pnud. Ces allégations sont fondées, sinon l'on ne comprendrait pas que l'Assemblée générale des Nations-unies votât une résolution invitant les organisations du système des Nations Unies à recruter plus de cadres africains à des postes de responsabilité, sans parler de la résolution de l'Assemblée générale réclamant une plus grande participation d'entreprises africaines dans les juteux appels d'offres, toujours remportés par

les compagnies des pays dits donateurs (résolution GA 54-14) Mais au Pnud, on se moque des résolutions de l'Assemblée générale, on roule pour les pays donateurs. Tout au plus, on fera quelques faveurs de recrutement à certains diplomates africains pour les neutraliser.

Par ailleurs, il importe de signaler que la justice interne du Pnud fonctionne à deux vitesses. Elle peut être impu-

toyable lorsqu'un employé africain est en cause. J'ai encore en mémoire le cas de Kelvin Phiri, ce chauffeur zambien du bureau de Lusaka, accusé à tort de vol et sérieusement torturé par la police de son pays sur plainte du Pnud. Il sera par la suite relaxé par le tribunal alors que le représentant-résident du Pnud l'avait licencié durant sa garde à vue dans les locaux de la police.

Mais la justice du Pnud peut aussi être très complaisante. Comme lorsque des ressortis-

sants de pays donateurs détournent 12 millions de dollars en Bolivie (affaire classée sans suite).

Lors d'un récent sondage, 20% du personnel du Pnud déclarait ne pas être fier d'appartenir à cette organisation. Les cas de dépression voire de suicide sont parfois rapportés. Alors franchement, quand le Pnud donne des leçons de bonne gouvernance et de respect des droits humains, nous disons non. C'est pourquoi, la récente proposition du Président Abdoulaye Wade de constituer une commission nationale chargée de préparer, sur une base contradictoire, un rapport national sur le développement humain me paraît pertinente à plus d'un titre. Cette démarche aura le mérite de définir des critères du développement autres que ceux déterminés par ceux qui ont voté non au droit au développement de l'Afrique, et oui à son maintien sous perfusion par le biais de l'aide.

Bara DIOKHANE
Legal Consultant, New York

BUSINESS

INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT

LE SENEGAL QUI NE GAGNE PAS



Il fallait s'y attendre. Le Président Wade ne pouvait ne pas réagir. Avec violence même. Cette avalanche de rapports sur "le Sénégal qui ne gagne pas", il les prend pour une attaque frontale contre l'État et son Chef. Surtout que, lui avait fait de son slogan "le Sénégal qui gagne", l'axe stratégique de toute sa politique de marketing sur l'international.

Au commencement, il y'avait l'enquête sur la corruption au Sénégal de l'Ong Forum Civil, la section sénégalaise de Transparency International. C'était au mois de mai dernier et la réaction "à chaud" du Président Wade ne s'était pas fait du tout attendre. Aujourd'hui encore, il continue de penser que l'Indice de perception de la corruption (Ipc), à la base du mauvais classement du Sénégal en matière de lutte contre la corruption, "n'est que l'enregistrement de facteurs subjectifs". Après cette première salve bien sentie, place alors à des organismes aussi prestigieux que l'Union européenne et la Direction du développement et de la coopération suisse pour "jeter un gros pavé dans la mare" en confirmant quasiment tout le mal contenu dans le précédent rapport. Comme pour enfoncer le clou, c'est le Programme des Nations-Unies pour le développement (Pnud) qui entre dans la danse pour souligner, dans son Rapport national sur le développement humain (Rndh), qu'en matière de "gouvernance

et de développement humain, le Sénégal n'était pas très bien loti. En se classant 145ème sur 162 pays. Pour ne pas dire parmi les derniers de la classe.

La contre-offensive du Président Wade
Pour le Président Wade, la coupe était trop pleine. Il lui fallait vider le "contentieux". En bon juriste, il était venu plaider sa "cause", afin de "faire cesser les amalgames" dans "ce procès" semblable à un "complot contre lui et le Sénégal". A la limite, Wade n'en pense pas moins "qu'on veut le détruire". Ni plus ni moins. Surtout avec ces rapports qualifiés de "dangereux" et qui vont circuler dans le monde occidental. Qui sont l'antithèse de toute sa stratégie de marketing sur l'international. Depuis l'Alternance, avec l'Apix et ses Grands travaux ou encore avec le Nepad, Maître Wade avait réussi à "vendre" à l'Extérieur, sur papier glacé, "une certaine idée du Sénégal qui gagne". Une image confortée davantage par les exploits des Lions de la Téranga lors de la dernière Coupe du monde en Corée du Sud et au Japon. Avec l'objectif

affiché de drainer les Investissements directs étrangers dans notre pays.

Ainsi, pour Wade, on veut ternir "l'image de marque" du Sénégal et de son Président. Surtout que la direction technique du Comité de pilotage du rapport sur "gouvernance et développement humain" était dévolue à une certaine Marie-Angélique Savané. Certes, une dame du sérail qui connaît bien son job mais qui est loin d'être une "bénévolette" et que Wade considère quelque peu comme "une opposante à son régime". Même si, par ailleurs, son mari siège au Conseil des ministres de Wade.

Ainsi, Me Abdoulaye Wade était venu au Méridien-Président pour assurer lui-même sa défense. Pour cela, il était prêt à tout. D'abord, en écourtant ses vacances et en portant la contradiction à ses "soi-disant experts" qui ne pouvaient, d'ailleurs, rien lui apprendre qu'il ne savait pas déjà. En tant qu'ancien professeur de sciences économiques, les statistiques, il sait très bien les "manipuler". Pour lui, c'est un peu la "fameuse" théo-

rie de la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide. D'autre part, la preuve, mais surtout l'ironie du sort, c'est "son ancien étudiant" devenu professeur, un militant de "son parti" et un théoricien de "son Nepad", Moustapha Kassé, pour ne pas le nommer, qui dirige l'équipe des consultants rédacteurs du rapport "incriminé".

Il nous revient en mémoire une situation quasi-identique vécue en 1999 par l'ancien ministre El Hadj Ibrahima Sall. Auparavant, il était consultant et coordonnateur de ce même rapport du Pnud. Entre-temps, il a été promu ministre du Plan, donc en charge de la tutelle du développement humain durable. Une double casquette pour le moins "ambigu" d'avocat... du diable. De "son rapport" qu'il avait "descendu" et de "son gouvernement" qu'il avait défendu.

Donc en cette fin de matinée du 26 juillet 2002 au Méridien-Président, le Président Wade avait fait fi de tout ce qui est protocole et autres. Il était venu en personne "régler des comptes". C'était clair, net et précis. Une preuve, parmi d'autres, qu'il n'a pas un proche collaborateur assez talentueux pour faire le travail à sa place. Encore et toujours cette tragédie du brillant Maître entouré de disciples pas à la hauteur. Pour ne pas dire "tous des nuls". Lui, Maître Abdoulaye Wade, l'homme de l'alternance et du changement, ne pouvait pas accepter une description du Sénégal qu'il estime ne pas correspondre à la "vraie" réalité. D'où sa proposition d'organiser le plus tôt possible le "second round", un face-à-face entre experts du Pnud et ceux de son gouvernement. Pour lui, "il est dangereux que ce rapport circule seul... Je ne veux pas aller au G8 et qu'on me dise "voilà le Sénégal",... A l'issue du débat, il faut sortir un autre rapport, "le tome 2" dans les mêmes formes, couleurs et autres". Du Wade vraiment tout craché. Qui n'est véritablement "bon" que dans ces situations d'antagonisme. Comme au bon vieux temps de l'Opposition quand il passait son temps à ferrailer contre Diouf.

Les indicateurs qui font désordre

D'ailleurs, il annonce tout de go que "ce rapport ne (le) concerne pas", "n'engage pas (son) gouvernement" et qu'il ne le "défendrait pas". Et comme justificatif, c'est la bonne vieille rengaine du règne de 40 ans des socialistes. Même si Mme Savané précise bien que "le travail a été entamé dans l'année 2000 et a pris fin en 2001. Même si les données datent de 1999 et que beaucoup de faits soulignés dans le rapport ont des origines antérieures, les problèmes soulevés demeurent encore et les faits sont constants". Au fond, le Président n'avait pas à trop



s'offusquer de ce rapport qui ne fait que confirmer plus ou moins ce que l'on savait déjà. Que la bonne gouvernance s'appuie sur une adhésion de l'ensemble des acteurs à la formulation, au suivi et sur une gestion concertée des politiques économiques nationales. Que, comme le dit le rapport, "le développement humain n'est pas seulement la conséquence de processus économiques. Il est aussi le résultat de l'inter-action entre les politiques socio-économiques et les modes de gouvernance. Car si la pauvreté existe et si les indicateurs de développement humain sont faibles, c'est parce qu'aussi le cadre et le mode de régulation politique et institutionnel sont inadaptés, que les institutions de l'Etat sont défaillantes dans la prise en charge de leurs responsabilités et insuffisamment attentives à la problématique des plus démunis".

Un gouvernement, comme celui du Sénégal qui est en train de se battre contre vents et marées pour faire valider son Document stratégique de réduction de la pauvreté (Dsrp) par la Banque mondiale et les autres de fonds, ne devrait pas se permettre de contester ces constatations qui sautent aux yeux. S'ils le veulent bien ou s'ils en sont capables, les experts gouvernementaux peuvent remettre en cause la méthodologie de travail à la base du rapport. Mais, il n'en demeure pas moins que l'Indice du développement humain ou Idh, calculé pour le Sénégal (0,436), semble refléter assez bien la situation nationale. Pour mémoire, on retiendra que l'Idh est un indice composite, en fait une moyenne arithmétique graduée entre 0 et 1 et tenant compte de l'espérance de vie, du niveau d'éducation et du Pib réel per capita mesuré en parité de pouvoir d'achat.

Le rapport souligne d'ailleurs qu'au Sénégal, "malgré une progression constante de l'Idh, on constate un écart négatif entre le rang du Pib et celui de l'Idh. Il

faut donc nécessairement que des actions soient entreprises et que le pays se repositionne et mette en adéquation productivité, durabilité et équité. Au demeurant, le Sénégal connaît une croissance dont les fruits sont inégalement réparties et ses effets tardent à se répercuter sur le développement humain".

Enfin, l'autre thème qui a sérieusement froissé Wade au plus haut point, c'est la lutte contre la corruption. Le rapport du Pnud, reprenant en écho les "accusations" des rapports de Transparency International et de l'Union européenne, enfonce le clou en soutenant que "la persistance de la corruption fausse les mécanismes de la concurrence". Avec l'exemple de la passation de certains marchés publics "par entente directe", de la question de "l'efficacité des mécanismes de contrôle", de la lutte contre "la corruption bureaucratique",...

Pour contre-attaquer sur ce sujet, Wade choisit de minimiser les effets et de menacer tout le monde. Selon lui, "personne ne dit qu'il n'y a pas de corruption au Sénégal. Nous avons envoyé au tribunal des dossiers d'audit de certains responsables de société nationale... Pour autant, on ne peut pas dire que le Sénégal est un pays corrompu. Et celui qui le dira, je l'attaquerai au tribunal". Ça encore, c'est du "vrai" Wade. Il faut reconnaître tout de même, dans cette polémique que Me Wade a été "très grand", au sens gaullien du terme. L'Homme d'Etat français pense qu'"être grand, c'est aussi savoir tenir une grande querelle".

On retiendra in fine, en même temps que les rédacteurs du rapport que "la corruption est un phénomène complexe pour lequel il n'existe aucune solution simple et son éradication doit s'intégrer dans un processus global de réforme de l'Administration".

Baye Dame WADE